

# Marly INFOS



BULLETIN MUNICIPAL DE MARLY-LA-VILLE

n° 114  
janv. 2019 /  
mai 2020

Bonne  
Année  
2020

Les spectacles à venir  
p. 7



**Cérémonie des  
boîtes à souvenirs**  
Les retrouvailles des  
jeunes du Centre de  
Loisirs 10 ans après





Madame, Monsieur,

En cette période préélectorale, nous ne pouvons faire un bilan de l'année passée aussi bien dans les réalisations que dans les projets qui sont envisagés.

La commune ne pourrait fonctionner sans la bonne volonté, le travail et les compétences de nombreuses personnes.

Alors, je veux avant tout remercier chacune d'elles.

2019 vient de se terminer, je vous souhaite une très belle et excellente année 2020 en nous souvenant en ces moments, des proches, des amis, des voisins qui nous ont quittés.

L'écrivain français, Jean-Luc Gendry a écrit : **« Ce qui importe, ce n'est pas le voyage, c'est celui avec lequel on voyage. »**

Il me semble que notre commune fait un beau voyage et que son équipage est complémentaire et solidaire.

J'espère que vous partagez une partie de ce bonheur sur notre ville et que l'implication de l'équipage vous permet de faire un beau voyage sur notre territoire.

Nous essayons de faire pour le mieux dans l'intérêt général sans assurément combler et satisfaire les demandes de tous.

En effet, que serait notre petite ville sans l'implication, en plus des personnels, des partenaires institutionnels, des entreprises et artisans, professions libérales, des agriculteurs, des acteurs de santé, de ces dizaines, centaines de bénévoles ?

Merci aussi aux jeunes et aux toujours jeunes, qui donnent, offrent leur temps, leur passion, leur générosité, pour faire

exister les clubs, les associations... la vie culturelle, sportive, et solidaire de Marly-la-Ville.

Tous ces engagements contribuent au bonheur et au bien vivre, au partage !

Je souhaite à tous une très belle année 2020 !

Je reste fidèle à la citation d'Antoine de Saint-Exupéry :

**« L'avenir n'est jamais que du présent à mettre en ordre. Tu n'as pas à le prévoir mais à le permettre. »**

Votre dévoué, **André SPECQ**

## SOMMAIRE

ENTREFILETS 02

VIE LOCALE 04

INFOS GÉNÉRALES 13

VIE ASSOCIATIVE 15

ENFANCE / JEUNESSE 17

CONSEILS MUNICIPAUX 30

ÉTAT CIVIL 36

AGENDA 38

Marly-la-Ville





## Du nouveau dans votre Bibliothèque !

**Pour mieux répondre aux besoins des marlysiens, la Bibliothèque se dote de nouveaux horaires à partir de janvier, avec une amplitude d'ouverture plus importante pour les usagers.**

Désormais, la Bibliothèque Municipale vous accueille :

- ▶ Les mardis de 14h à 18h30
- ▶ Les mercredis de 10h à 12h et de 14h à 19h
- ▶ Les jeudis de 14h à 18h30
- ▶ Les vendredis de 14h à 19h
- ▶ Et les samedis de 14h à 18h

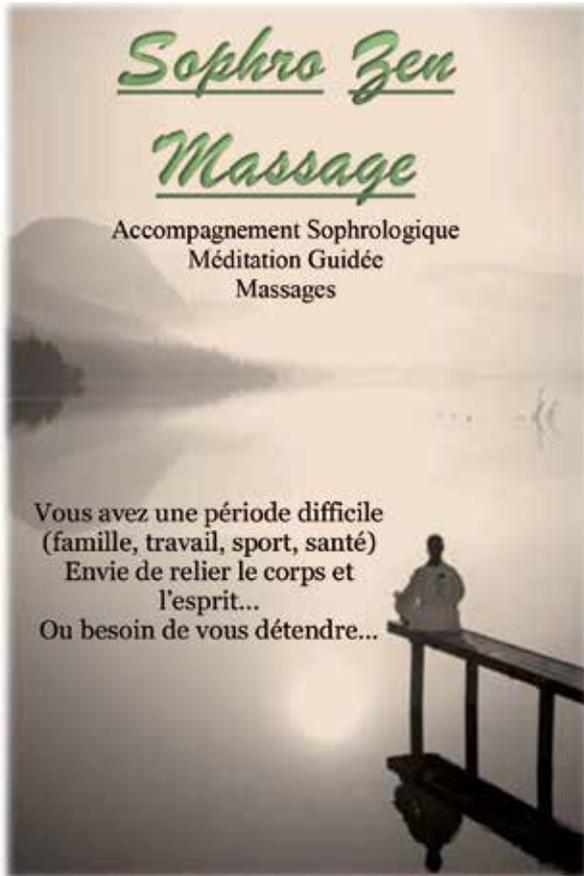
### **Point Livres - Dons de livres à la Bibliothèque !**

Un Point Livres vous permet de faire don de vos livres en bon état en leur donnant une seconde vie. Certains d'entre eux seront destinés à l'entreprise solidaire Recyclivres qui reversera 10% des ventes à l'association Somabé. Pour tout renseignement, vous pouvez contacter la bibliothèque au **01 34 72 74 14** ou par courriel sur **biblio-marly@marlylaville.fr**

### **“J'aime pas lire, mais je vais à la bibliothèque quand même”**

Écouter, lire, chanter ! Nous, on s'échappe des livres ! Tu n'aimes pas lire ? Pas de problème, la bibliothèque est là pour toi aussi et a plein de choses à te proposer. Alors viens nous rejoindre ! Un bac comme un coffre aux trésors, rempli de livres-jeux et d'autres surprises, t'attend !

Votre nouvel espace “J'aime pas lire, mais je vais à la bibliothèque quand même”, vous attend au 1<sup>er</sup> étage de la bibliothèque. Espace accessible à tous les enfants de 0 à 12 ans, ainsi qu'aux enfants ne parlant pas français.



**Vous avez une période difficile**  
(famille, travail, sport, santé)  
Envie de relier le corps et  
l'esprit...  
Ou besoin de vous détendre...

Sur Marly-la-ville et sa région, je me déplace à domicile sur rendez-vous. Prestations ouvertes à tous (pour les mineurs, un accord parental sera demandé).

**Du lundi au samedi, de 8h à 18h**

Pour toutes informations ou prendre rendez-vous :

**06 33 15 75 02**

@ [sophrozenmassage@orange.fr](mailto:sophrozenmassage@orange.fr)

Facebook: Sophro Zen Massage

Twitter : @sophrozenmassa1

Instagram : sophrozenmassav

Snapchat : sophrozenmass19

N°Siret:84748221300018

## Lire et faire Lire Appel à bénévoles



**Vous avez plus de 50 ans et vous désirez offrir un peu de temps aux enfants marlysiens : rejoignez l'association « Lire et faire Lire » et animez des séances de lecture en petit groupe dans les écoles ou les structures éducatives de la ville.**

« Lire et faire Lire » c'est stimuler le goût de la lecture chez les enfants, c'est le plaisir de lire et le plaisir de partager ! Plus d'infos sur [www.lireetfairelire.org](http://www.lireetfairelire.org) et le site de la mairie Contact bénévole locale Lydie Haddaden 06 71 67 42 60.



### Je me présente, Stéphanie Sarrio, pâtissière à domicile sur Marly la ville.

Pendant 20 ans j'ai exercé le métier de comptable et à 40 ans, j'ai eu envie de changer de métier et d'horizon. En effet, j'ai eu une lassitude de mon métier de comptable. Je voulais faire autre chose et me suis dit pourquoi pas faire un métier dans un domaine pour lequel j'avais une grande passion !!

Je me suis lancée et fin 2014 j'ai présenté ma démission à l'entreprise dans laquelle je travaillais depuis 7 ans. J'ai pu commencer ma formation de CAP Pâtissier à partir d'octobre 2016 financée par Pôle emploi. Et pendant un an, j'ai pu apprendre les bases de la pâtisserie et certaines techniques à Bobigny au CAMPUS 93. Mais là où, pour moi, j'ai appris le plus c'est en tant que stagiaire dans une boulangerie à Chantilly et je remercie le patron car tout était fait artisanalement et j'ai pu voir énormément de techniques et de savoir faire. Une expérience enrichissante !



Après avoir obtenu mon diplôme en 2017, je me suis jetée à l'eau et créé mon auto-entreprise **LES FOLIE'S DE STEPH**. Je travaille de chez moi à Marly-La-Ville et j'effectue les livraisons gratuitement autour de 20 kms. Je fabrique des pâtisseries traditionnelles telles que Paris-Brest, 3 chocolats, millefeuilles, Royal chocolat ou vanille, fôrets noires... Des number cakes, des letter cakes, des gâteaux licorne, des cakes design (gâteau recouvert et décoré de pâte à sucre), des pièces montées, bûches, galettes des rois...

Je suis présente sur les réseaux sociaux Facebook et Instagram et sur mon site [lesfoliesdesteph.eatbu.com](https://les.foliesdesteph.eatbu.com), où vous pouvez effectuer vos commandes.

À bientôt !!

**26 octobre • Cérémonie de levée de plaques « Stade Martial Duronsoy »**

« Je prendrai  
 Dans les yeux d'un ami  
 Ce qu'il y a de plus chaud, de plus beau  
 Et de plus tendre aussi,  
 Qu'on ne voit que deux ou trois fois  
 Durant toute une vie  
 Et qui fait que cet ami est notre ami »  
 Jacques Brel



**Cérémonie de commémoration de l'armistice du 11 novembre 1918**

Malgré le temps très pluvieux et le vent glacial, de nombreux marlysiens avaient fait le déplacement pour venir assister à la cérémonie de Marly-la-Ville.

Le départ du cortège, place de la mairie s'est dirigé vers le monument aux morts où nous attendaient des chanteurs et des musiciens de l'École Municipale de Musique sous la conduite du directeur de l'école, Michel VILLELA.



Merci aux chanteurs et musiciens (enfants et adultes) qui par leur participation ont permis d'entendre les talents que possèdent l'École Municipale de Musique.



**11 novembre • Remise des médailles du travail**

Les marlysiens récompensés par la médaille du travail.

## Le Père Noël est venu rendre visite aux enfants marlysiens du 11 au 16 décembre



L'école du Bois Maillard



L'école du Bourg



Le RAM



L'école de la Garenne



## 20 décembre • Concert des adultes

Si les établissements d'enseignement artistique ont vocation à accueillir les plus jeunes, force est de constater que depuis de nombreuses années la part d'élèves adultes est relativement importante (36% de l'effectif total en 2019), leurs profils allant du simple débutant à l'amateur chevronné.



Aussi, avons-nous décidé, en ce mois de décembre, de les mettre à l'honneur en leur offrant l'opportunité de donner un concert à l'Espace Culturel Lucien Jean. Pianistes, clarinettes, djembéistes, guitaristes, chanteurs, batteurs, saxophonistes, en ensembles ou en solo, tous sont venus se produire afin d'offrir au public présent un programme varié et riche. Une initiative menée avec la participation de l'École Municipale de Danse, qui se réitérera sans aucun doute.

## Ça s'est passé à la Bibliothèque...



### Ateliers Naturopathie « Au fil des saisons »

Les ateliers-conférences autour du bien-être grâce à la Naturopathie se sont menés à la bibliothèque, les samedis 21 septembre et 14 décembre 2019 derniers. Les participants étaient ravis !

Vous souhaitez vous inscrire ?

Réservez vite votre place au 01 34 72 74 14.

Prochains ateliers Naturopathie les samedis 21 mars et 13 juin 2020 à 15h, à la Bibliothèque municipale, 7 rue des Noisetiers (Marly-La-Ville).



### Journées de l'arbre

**Accueil de l'exposition « La Forêt », du 09 au 24 octobre 2019.**

Pendant cette période, les écoles, le Centre de Loisirs, les résidents de l'EHPAD, les assistantes maternelles ainsi que nos lecteurs ont pu partager des moments enrichissants autour de l'exposition.

Cinq ateliers de l'Association « Les Petits Débrouillards » ont permis à 4 classes et un groupe du Centre de loisirs élémentaire d'échanger autour des thématiques environnementales.



### Spectacle Manipulation Poétique (CirquEvolution)

**Mercredi 06 novembre 2019 :**

Une vingtaine de personnes étaient présentes au spectacle « Manipulation Poétique » de la Cie Raoul Lambert. Cette « fausse conférence » familiale a embarqué le public dans un jeu de mentalisme et de magie sur fond de jolie référence au pouvoir des mots et de la langue française.



### Les contes de la Rue Broca (Piccolo Théâtre)

**Mercredi 13 novembre 2019 :**

Dans le cadre du partenariat CARPF avec le Théâtre de la Vallée, les enfants du Centre de Loisirs élémentaire et des résidents de l'EHPAD, ont bénéficié d'une heure de conte enchanté.



### Rencontres chorégraphiques (Escalaes Danse)

**Jedi 19 décembre 2019 :**

Les élèves des écoles du Bourg et du Bois Maillard élémentaire qui ont assisté au spectacle « Rouge Chaperon », le 21 janvier, à l'Espace Culturel Lucien Jean, ont pu bénéficier en amont d'une action culturelle à la bibliothèque. Les rencontres chorégraphiques intitulées « Une danseuse dans la bibliothèque » ont permis à Julie Salgues d'aller à la rencontre des plus jeunes et de partager avec eux le plaisir de fréquenter les lieux de lecture en les invitant à improviser et danser entre les rayonnages.

# Les prochains spectacles à l'Espace Culturel Lucien Jean

**Pourquoi sortir quand la télé peut nous retenir ? Pourquoi aller dans une salle de spectacle plutôt que de rester devant nos écrans ?**

La réponse est simple : pour vivre une expérience artistique avec d'autres. Des grands, des petits, des moins jeunes, des jeunes, des qui rient, des qui pleurent... car c'est bien là la magie du spectacle vivant : être ensemble pour vivre des émotions, qu'on se connaisse ou pas !



©M. Mosconi

« Les contes de ma mère l'Oye » par le Quatuor Anches Hantées.

Dans la programmation de cette saison 2019-2020, l'Espace Culturel Lucien Jean vous propose de l'humour, de la musique mais aussi du théâtre. Découvrez le spectacle musical « **Les contes de ma mère l'Oye** » par le **Quatuor Anches Hantées**. Un spectacle musical vivant, pour faire rêver les enfants et ceux qui le sont restés.

→ Samedi 1<sup>er</sup> février 2020 à 18h, dès 7 ans.

Tarifs : 9€/5.5€/2.80€



©DR

Manon Lepomme.

### Du rire avec Manon Lepomme !

Cette comédienne belge vous fera découvrir son univers déjanté. Au lieu d'aller chez le psy, elle choisit de se raconter sur scène. Elle évoque, entre autres, sa lutte contre sa gourmandise malade, l'Alzheimer de ses grands-parents et son ancien métier de prof. Le tout avec humour, folie et son petit accent belge !

→ Vendredi 28 février 2020 à 21h.

Tarif : 15€

Assistez à la revisite des « **Fourberies de Scapin** » par la **Compagnie de l'Illustre Théâtre**. Découvrez Molière comme vous ne l'avez vu avec cette adaptation moderne et délirante !

→ Vendredi 6 mars 2020 à 20h30.

Tarifs : 9€/5.5€/2.80€



©David Law

« Les Fourberies de Scapin » par la Compagnie de l'Illustre Théâtre.

Retrouvez l'ensemble de la programmation culturelle sur [www.marly-la-ville.fr](http://www.marly-la-ville.fr)

Réservez dès à présent votre billet au 01 34 31 37 60  
Espace Culturel Lucien Jean,  
rue Marcel Petit (Marly-La-Ville)

## PRIMO



**La seconde édition de l'événement PRIMO arrive bientôt à Marly-la-Ville. En effet, pour cette deuxième édition, la commune accueille deux spectacles.**

**Le 30 avril 2020 à partir de 17h à l'Espace Culturel Lucien Jean :**

> **La Compagnie du Petit Monsieur** vous présente un spectacle explorant les temps modernes. Si l'on ouvrait la boîte de pandore aujourd'hui, que contiendrait-elle... ? Pour le savoir, venez suivre les aventures du Petit Monsieur !

*Spectacle tout public*

*Gratuit*

> Retrouvez aussi « **Les Butors** » du **Cirque Hirsute**. Du haut de leur échelle, les butors se livrent à une surprenante parade amoureuse. Un mélange d'acrobaties spectaculaires et d'humour, menant à la recherche de l'équilibre amoureux !

*Spectacle tout public*

*Gratuit*



## École Municipale de Danse de Marly-la-Ville

Cette année, l'École Municipale de Danse de Marly-la-Ville a un programme bien rempli ! Divers stages, représentations et sorties à ne pas rater.



### Stage de danse classique et de jazz 7/8 décembre 2019 :

Le stage de danse s'est déroulé dans une bonne ambiance de travail où la convivialité et l'échange étaient les maîtres-mots. Une trentaine d'élèves motivés, se sont réunis pour

suivre les cours de danse classique et de jazz. Un moyen de se dépasser et de partager une passion commune : la danse !



### Sortie cinéma Aéroville « Casse-Noisette » :

La nouvelle direction de l'École de Danse Municipale de Marly-la-Ville formée par Sophie Bothereau et Shirley Brunet met tout en œuvre pour que petits et grands abordent cet art avec plaisir, rigueur, curiosité et créativité au travers de divers événements tout au long de l'année scolaire. C'est pourquoi la sortie cinéma organisée pour aller voir le film « Casse-Noisette » a été une réussite. Un moment convivial et un enthousiasme partagé autour de l'art de la danse !

Les rendez-vous à ne pas manquer sont à retrouver dans notre agenda.  
Pour tout renseignement, contactez l'École Municipale de Danse au 06 28 62 74 74

## Les Rendez-vous de l'École Municipale de Musique

La saison musicale d'une école de musique est ponctuée par toutes sortes d'événements de taille variable : les « grands » concerts sont comme des vitrines de l'école donnant à entendre les réalisations les plus abouties de nos apprentis musiciens ; les Kioskamusic, eux, ont un caractère plus familial, plus intime.

Auditions mélangées, les Kioskamusic permettent à nos jeunes et moins jeunes d'apprendre, de s'entraîner à jouer en présence d'un public, ce qui n'est jamais chose facile.

Tous ces moments sont donc, certes, des outils pédagogiques internes à l'école, mais, dans la mesure où tous sont ouverts au public, ils sont aussi

l'occasion pour les marlysiens de venir écouter, découvrir, ce qui se fait à l'école de musique et, pourquoi pas, de susciter de nouvelles vocations.

Alors, n'hésitez pas à venir. La saison musicale de l'École Municipale de Musique est faite pour tous les marlysiens, élèves, mélomanes ou simplement curieux.

### Une nouvelle salle pour la classe de batterie

Cette année, l'École Municipale de Musique s'est dotée d'une nouvelle salle spécifiquement dédiée au cours de batterie. En effet, la pratique de cet instrument nécessite un traitement sonore particulier de la salle à la fois pour insonoriser vis-à-vis de l'extérieur mais aussi pour atténuer les effets

de réverbération à l'intérieur de la pièce elle-même. Ce traitement, réalisé par des professionnels, nous permet aujourd'hui d'accueillir les élèves avec un maximum de confort et de sécurité.



La nouvelle salle pour la classe de batterie.

#### Kioskamusic :

- Jeudi 6 février 2020 – 18h30
- Vendredi 20 mars 2020 – 18h30
- Samedi 30 mai 2020 – 14h

#### Kioskadultes :

- Lundi 30 mars 2020 – 19h
- Lundi 22 juin – 19h

Les Kioskamusic se déroulent dans la Grande Salle de la Résidence Henri Marlé, 7 Allée des Noisetiers, 95670 Marly-La-Ville.

Les rendez-vous à ne pas manquer sont à retrouver dans notre agenda.  
Pour tout renseignement, contactez l'École Municipale de Musique au 06 08 88 66 42

## Voyage seniors 2019

### Destination l'île de Malte

**Trente-huit retraités Marlysiens accompagnés d'Aurélié du CCAS, sont partis pour l'île de Malte du 25 septembre au 2 octobre 2019.**

Après 2h40 de vol, l'hôtel Soreda nous accueille avec un pot de bienvenue. Cet hôtel, situé à quelques minutes du centre-ville (entre la ville de Bugibba et la baie St Paul) nous a permis de faire de belles balades.

Grâce à notre guide local, Jackie, qui nous a accompagné dans nos nombreuses excursions nous avons pu découvrir de nombreux faits historiques ainsi que la vie de l'île.

Une visite de la Valette (la capitale) nous a permis de voir la cathédrale St Jean, le Palais des grands maîtres, les jardins d'Upper Barraca ainsi que Mdina, la

ville médiévale, et les catacombes de Saint Paul, très impressionnants labyrinthes avec ses innombrables niches et caveaux.

Nous avons également découvert le sud de l'île avec les temples de Hagar Qin, village de pêcheurs et surtout la grotte bleue, accessible par embarcations qui nous ont emmené 40 mètres sous les falaises.



La luminosité de la mer et du ciel bleu conjugué a permis aux amateurs de photos de réaliser de très beaux clichés.

Autres activités de ce voyage :

- Une dégustation de Limoncello et de vins régionaux
- Fabrication de petites sculptures pour mieux appréhender les coutumes et l'artisanat local.
- Les moments de détente dans la piscine ou le jacuzzi, des promenades nocturnes ou encore les soirées aux bars, bercées par des chanteurs iliens.
- Sans oublier les anniversaires des seniors et le traditionnel « pot de Monsieur Le Maire » avec le petit souvenir offert à chaque participant par la municipalité.

Ce fut un séjour qui s'est déroulé dans une ambiance sympathique et conviviale au cours duquel chacun, selon ses affinités, a pu profiter pleinement du programme élaboré par la commission du CCAS.

Vivement le prochain voyage !

## Journée prévention à Marly-La-Ville

**Le Bus de la santé est une action organisée conjointement par la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France et les communes. Elle a pour mission de permettre aux habitants de réaliser gratuitement un dépistage pulmonaire et sanguin.**

Notre ville a accueilli le Bus de la santé le mercredi 6 novembre, place Dalibard, de 8h30 à 16h00.

73 Marlysiens ont pu en bénéficier.

Les résultats ont été communiqués oralement ou par courrier aux administrés. Cette action de prévention ouverte à tous sera très certainement renouvelée l'année prochaine. Nous vous tiendrons informés afin que le plus grand nombre puisse en profiter.

**Le C.C.A.S**





### Quelques dates à retenir

- **Mardi 4 février :**  
Présentation des voyages
- **Du 16 au 23 mai :**  
Séjour en Normandie
- **Du 30 septembre au 07 octobre :**  
Séjour à Prague

#### Sortie courses seniors en minibus :

- **Moisselles :** lundi 03 février,  
lundi 20 avril, lundi 08 juin
- **O' Parinor :**  
lundi 02 mars, lundi 04 mai

## L'esprit en éveil !

**Depuis janvier 2018, 112 retraités de la commune ont eu l'opportunité de suivre des cours d'informatique. D'initiation ou de perfectionnement, ces cours ont été répartis en 8 séances de 2 heures. Chaque participant a ainsi pu bénéficier de 16 heures de formation.**

Le C.C.A.S de Marly-La-Ville, en tant que signataire de la Charte pour le *Bien Vieillir en Val d'Oise*, a participé au concours de la Charte sous la thématique « **L'esprit en éveil** » grâce à son action « **Stage informatique pour les seniors** » et a remporté la 3<sup>ème</sup> place à égalité avec la commune d'Enghien-Les-Bains. 36 villes du département sont signataires de cette Charte qui « *propose aux collectivités territoriales de manifester, au-delà de leurs obligations réglementaires, leur engagement à donner à la personne âgée sa place dans la cité.* »

Les récompenses ont été financées par la Conférence des Financeurs de la prévention de la perte d'autonomie du Val d'Oise et le C.C.A.S a ainsi remporté la somme de 1 500 euros. La ville de Marly-La-Ville en profite pour renouveler ses remerciements à la ville d'Enghien qui a très sportivement offert sa part de la récompense de la 3<sup>ème</sup> place ex aequo à notre commune. La remise de prix a eu lieu le 12 octobre 2019 lors des Entretiens Médicaux d'Enghien-les-Bains.

Marly-La-Ville a à cœur de lutter contre la fracture numérique et souhaite poursuivre cet engagement, notamment en aidant les retraités à découvrir ou se perfectionner dans ce domaine.

## Le colis de Noël 2019 des Seniors

**La municipalité a toujours eu à cœur d'accorder une place importante aux retraité(e)s marlysiens(ne)s. Cela s'est illustré tout au long de l'année à travers différents projets. La fin d'année n'échappe pas à cette volonté, comme en témoigne la distribution des colis à nos aînés.**

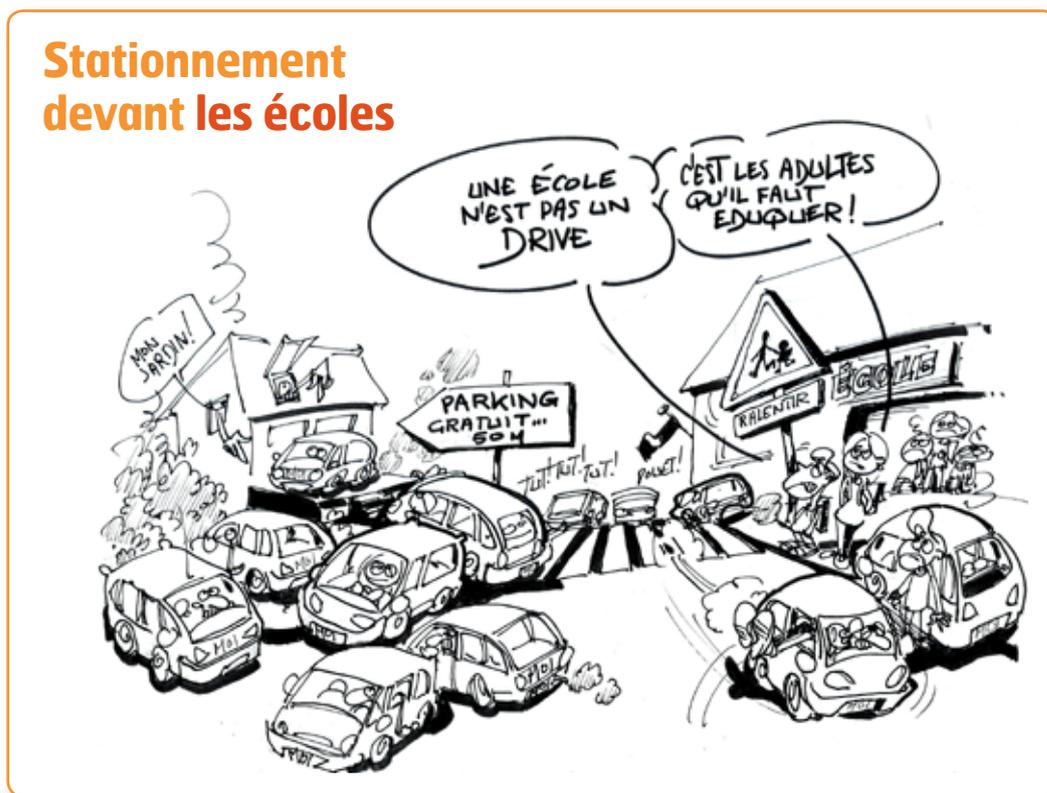
Cette année, les colis ont été réceptionnés, comme les autres années, par les élus municipaux le 10 décembre 2019. Les 672 colis, dont 302 colis de couple, ont été distribués par ces mêmes petits lutins le vendredi 13 décembre 2019.

Comme chaque année, ce sont les retraités de 60 ans et plus qui ont eu la joie de recevoir, chez eux, ce beau panier garni.

Si vous n'avez pas reçu le vôtre, nous vous invitons à prendre contact avec le C.C.A.S. au 01 34 47 46 55.



## Stationnement devant les écoles



## La dictée et son certif'

Et non vous n'échapperez pas encore cette année à la dictée et son certif.

Vous avez entre 8 et 99 ans, vous avez envie :

- de passer un dimanche festif à la salle des fêtes,
- d'écrire avec une plume et de l'encre violette,
- de vous replonger dans le passé ou pour les plus jeunes de découvrir l'ambiance des classes de primaire au début du siècle dernier,
- de redécouvrir les problèmes d'arithmétique, de géographie, d'histoire, des sciences naturelles et, oh j'oubliais : la dictée et ses questions.
- de faire un quizz (pendant la correction des copies)
- de boire le pot de l'amitié

Alors rejoignez-nous le dimanche 29 mars 2020 à 15 h à la salle des fêtes de Marly-La-Ville.



Pour des raisons d'organisation il est important de vous inscrire en précisant votre nom, le nombre d'adultes et le nombre d'enfants et surtout leur âge.

→ Par téléphone : 01 34 68 85 63 (répondeur)

→ Par mail : marlycertif@yahoo.fr

À bientôt,

Les élus de la commission animations et festivités

## Remise des diplômes au collège Françoise Dolto

**Samedi 23 novembre, le collège Dolto a organisé la cérémonie de remise des diplômes du Brevet aux anciens élèves de 3<sup>ème</sup>.**

**Félicitations aux 90% des 3<sup>èmes</sup> qui ont obtenu ce premier diplôme !**

Malgré le temps froid et humide, les nouveaux lycéens ont été nombreux à revenir dans leur ancien établissement, souvent accompagnés de leur famille. Les professeurs principaux de l'an passé ont ainsi eu la joie de leur remettre, dans une excellente ambiance, ce fameux sésame pour lequel ils se sont tous investis. Si le brevet revêt un caractère symbolique au regard de la poursuite d'étude, il demeure important car il permet d'appréhender ce qui les attend au lycée puis dans les études supérieures. Il est aussi complet et délicat à réussir puisqu'il est évalué sur trois modalités : contrôle continu sur l'année de



3<sup>ème</sup>, soutenance orale et épreuves écrites. Cette année encore, l'excellent taux de réussite récompense l'investissement des équipes pédagogiques, administratives et de vie scolaire auprès de nos élèves.

Nous avons aussi eu la joie d'accueillir les élus des deux communes, preuve de l'investissement conjoint des municipalités et du collège pour la réussite et l'épanouissement de nos jeunes.

Merci à toutes et à tous pour votre présence et toute l'équipe du collège vous donne rendez-vous l'année prochaine !

## 5 jours au Village nature

**Les jeunes de l'IME, Kalyan, Alexis, Samuel, des Dragolos, ainsi que Maël, Axel, Katisa, Léïa des Pimousses ont profité de 5 jours de détente et de plaisir au Village nature à Bailly-Romainvilliers en Seine-et-Marne.**

Bien sûr, ils étaient accompagnés de Pascaline, Emmanuel, Laura et Mélanie.

Au programme, balades dans le parc et autour du lac, avec visite d'une petite ferme. Bien sûr, l'attraction principale était la piscine ! Enfin la piscine... il va être difficile de l'appeler comme cela ! Immense, avec des toboggans, des bouées et la Rivière sauvage... C'est bien plus qu'une simple piscine : un lieu magique ! À priori, le séjour pouvait paraître long. Et bien non ! Les activités, l'ambiance, le bien-être et le plaisir d'être ensemble, ont fait perdre la notion du temps.

Autre partie importante si elle en est, la préparation et la dégustation des repas.

Est-ce que les repas étaient équilibrés ? Euh... disons plus festifs qu'équilibrés.

Pour la dernière journée, il fallait « marquer le coup » donc : bowling et restaurant ! Merci à la ville de Marly-La-Ville d'avoir financé cette activité !

Pour le bowling, à noter, Kalyan et Katisa vainqueurs de justesse, vu le niveau global.

Pour le retour, le sentiment est partagé, d'un côté la fin du séjour, de l'autre, le plaisir de retrouver les copains de l'IME et sa famille !

**Le Dispositif Madeleine Bres**



**Ne pas jeter ses mégots est aussi un geste écologique !**



## Qu'est-ce que le monoxyde de carbone ?

**C'est un gaz incolore, inodore et non irritant. Il n'est donc pas détectable par l'homme. Sa présence résulte d'une mauvaise combustion au sein d'un appareil fonctionnant au gaz, au bois, au charbon, à l'essence, au fioul ou encore à l'éthanol (par exemple les braseros ou appareils de chauffage de fortune).**

### Quelques précautions :

- ▶ Avant l'hiver, faites systématiquement vérifier et entretenir les installations de chauffage et de production d'eau chaude, ainsi que les conduits de fumée (ramonage mécanique) par un professionnel qualifié ;
- ▶ Tous les jours, même quand il fait froid, aérez au moins 10 minutes votre logement ;
- ▶ Maintenez vos systèmes de ventilation en bon état de fonctionnement et n'obstruez jamais les entrées et sorties d'air ;
- ▶ Respectez systématiquement les consignes d'utilisation des appareils à combustion indiquées par le fabricant. Ne jamais faire fonctionner les chauffages d'appoint en continu, placer impérativement les groupes électrogènes à l'extérieur des bâtiments ;
- ▶ Ne jamais utiliser pour se chauffer des appareils non destinés à cet usage : cuisinière, brasero, barbecue, etc.



**Au niveau collectif :** Il est important de rappeler d'être vigilant quant à l'utilisation d'appareils de chauffage d'appoint, de groupes électrogènes ou de panneaux-radiants à combustible gazeux lors des rassemblements de personnes (rassemblements familiaux, manifestations culturelles ou religieuses...).

**Quels sont les signes d'une intoxication au monoxyde de carbone ?**



**Maux de tête / Nausées / Vertiges / Troubles visuels**

## Le développement durable

### Cadre de Vie à Marly-la-Ville

**La CARPF, 42 villes membres dont celle de Marly-La-Ville, a lancé en 2019 un Agenda 21 et un Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET).**

#### Qu'est-ce qu'un Agenda 21 ?

Un Agenda 21, c'est définir un programme d'actions local, en faveur du développement durable, notamment pour agir localement contre la pollution à effet de serre.

C'est sur ce point qu'intervient le **Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET)**.

#### Marly-La-Ville s'associe au Plan Climat Air Énergie Territorial de la CARPF

La protection de l'environnement, chaque jour de la semaine, fait la « Une » des journaux d'informations, suite aux multiples événements dramatiques dus en partie au réchauffement de la planète.

Les scientifiques tirent la sonnette d'alarme depuis des années, sur les conséquences de l'activité humaine, sur notre belle planète TERRE, que l'on pollue depuis près de 150 ans, suite à l'industrialisation.

Deux degrés de hausse des températures en quelques décennies, la tendance s'accélère chaque année, malgré d'irresponsables « climat-septique » tels certains chefs d'état.

Sur le podium les plus grands pollueurs :

#### **L'Or pour La Chine, l'Argent pour les USA et le Bronze pour l'Inde,**

Ces trois nations, principales émettrices de CO2 rejeté dans l'atmosphère avec 55% de responsabilités de la pollution à effet de serre sur notre planète.

**La France, 19<sup>ème</sup>, sur les 20 premiers pays émetteurs de CO2,** ces 20 pays sont responsables de 80 % du total mondial en 2017.

Cette situation menace évidemment notre cadre de vie.

Ne pas s'associer au PCAET serait erreur, pour le bien vivre des futures générations .

#### **Mais que peut faire, une petite cité de 5700 habitants ? Et Comment ?**

Tout simplement prendre conscience de cette situation déplorable, agir localement pour diminuer les émissions de CO<sup>2</sup> et contribuer, à l'échelle de notre cité, à la lutte sur la pollution à effet de serre.

Se donner des moyens et des objectifs simples et réalisables, les mettre en pratique et s'y tenir.

En impliquant, de façon participative, les services communaux, les entreprises des ZI, les acteurs associatifs, les habitants et les enfants de Marly-La-Ville pour, autant que faire ce peu, participer à la diminution substantielle de cette pollution, sur notre propre lieu de vie.

#### Quels objectifs pour y parvenir ?

Concernant les services municipaux, ils sont dès à présent sensibilisés et associés dans cette démarche du PCAET, en veillant à la consommation des fluides (eaux, gaz, électricité) dans les équipements et les locaux municipaux, sur la pollution lumineuse, sur l'éclairage public maîtrisé et modernisé, sur les matériels de chauffage moins énergivores, sur l'isolation des locaux, sur le tri des déchets, ceux des restaurants scolaires, des services de l'enfance, des bureaux, sur l'utilisation des plastiques, du papier des photocopieurs, sur la gestion des espaces verts, mais aussi sur la plantation de nouvelles espèces d'arbres.

Concernant les acteurs associatifs, nous comptons sur eux pour sensibiliser encore plus qu'avant, auprès de leurs adhérents, les simples petits gestes du quotidien, mais d'une importance non négligeable :

Fermer les portes des locaux chauffés, éteindre les lumières à la fin de leurs créneaux, éclairer le juste nécessaire, pratiquer l'activité sportive ou récréative en extérieur, lorsque les conditions météo le permettent, ne pas surchauffer les lieux, fermer les robinets, et signaler les fuites et autres accidents dès le constat de dégradations etc.. !

En fait, ce que chacun se doit de faire chez soi.

Concernant les entreprises, le combat n'est pas gagné, aussi, dans le cadre du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) la CARPF, en charge des ZI, dont celles de **MOIMONT 1 et 2 à Marly-La-Ville**, ces services, doivent intervenir, pour inciter ces sociétés, aux remplacements de luminaires mieux adaptés et intelligents, afin de contribuer à mettre un terme aux dépenses démesurées d'énergies électriques et à la surabondance de pollutions lumineuses inimaginables qu'engendrent quelques entreprises des ZI.

Concernant la CARPF, toujours dans le cadre PCAET, elle doit s'employer, entre autres missions, à la modernisation des éclairages publics, aujourd'hui obsolètes, des ZI de sa compétence, par la mise en service de lampadaires en éclairage LED.

Concernant les habitants de notre territoire, il est utile et indispensable, en matière des déchets, de souligner l'importance d'en réduire leurs quantités.

D'améliorer le tri sélectif des ordures ménagères, des plastiques, de développer le compostage individuel, le broyage, le paillage (*des composteurs pour la somme de 10€ peuvent être mis à disposition*).

De respecter les jours de collectes des OM\* et des encombrants afin d'éradiquer **les dépôts sauvages, inadmissibles, sur le domaine public**. D'utiliser, bien plus souvent, la déchetterie de Louvres, mise à la disposition de chacun de nous,

pour accroître le recyclage.

C'est maintenant qu'il faut se mobiliser, c'est possible tous ensemble, afin de préserver le monde actuel où nous vivons, mais aussi surtout, pour celui des futures générations.

#### INFORMATION

#### **Projet de la loi de finances 2019 pour LA TAXE GÉNÉRALE SUR LES ACTIVITÉS POLLUANTES**

Ce projet prévoit de nouvelles hausses de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) applicable à l'enfouissement et à l'incinération des déchets dès 2021 qui actuellement **pour 2019 et 2020 est de 12€ la tonne pour le SIGIDURS**.

En contrepartie, il prévoit **une baisse de la TVA pour les activités de recyclage** et un allègement des charges des collectivités qui passeront en tarification incitative.

La feuille de route prévoit **d'adapter la fiscalité pour rendre la valorisation des déchets moins chère que leur élimination par incinération**.

**Pour cela, le projet de loi de finances, prévoit trois mesures pour qu'à terme, le coût de la mise en décharge et de l'incinération soit supérieur de dix euros par tonne (€/t) à celui du recyclage.**

La première est la hausse de la **TGAP déchets à partir de 2021 applicable à l'enfouissement** qui progressera de **12 €/t en 2021**, pour atteindre **54 €/t en 2024**. Elle progressera ensuite jusqu'à **65 €/t en 2025**.

La **TGAP** applicable au traitement thermique augmentera de **5 €/t en 2021**, pour atteindre **20 €/t en 2024** (incinération) et **14 €/t** (valorisation énergétique).

En 2025, celle-ci passera à **25 €/t** (incinération) et **15 €/t** (valorisation énergétique). Ces augmentations, sont un enjeu de plusieurs centaines de millions d'euros qui se répercuteront, inévitablement sur la feuille d'impôts des contribuables, sur la ligne de la taxe sur le traitement des OM\*.

Cette augmentation de TGAP, conduit à des obligations de :

**Bien trier, bien recycler, diminuer nos déchets, bien valoriser ceux-ci.**

Nous pouvons faire beaucoup mieux qu'aujourd'hui, pour minimiser la note des prochaines feuilles d'impôts dès 2021.

#### **Le SIGIDURS, peut nous aider pour obtenir ces améliorations**

Il privilégie le recyclage et la valorisation des déchets, il gère les 5 déchetteries déjà mises en service.

Il assure l'ensemble des collectes et leurs traitements, pour les communes membres du syndicat.

**Daniel MELLA, Maire-Adjoint, délégué à l'environnement, au cadre de vie, et à l'urbanisme**

\* OM : Ordures Ménagères

## SoMaBé Solidarité Marly Bénin

De bonnes résolutions pour 2020 !



**En général, les bonnes résolutions prises à la nouvelle année fondent aussi vite que neige au soleil.**

C'est souvent parce qu'à ce moment-là, on vise trop grand... Il en irait autrement si on se contentait de faire quelques petites choses de bien dans notre quotidien.

Les plus petits gestes de bonté ont un effet positif sur les autres. Pensons au bonheur que nous créons autour de nous quand nous parlons avec des exclus, quand nous apportons l'eau à ceux qui en sont privés, quand nous fournissons des médicaments à ceux qui n'y ont pas accès ou quand nous faisons en sorte que des enfants mal nourris aient un bon repas.

Tous les gestes désintéressés sont des semences de bonheur. Bonheur pour celui qui donne et bonheur pour celui qui reçoit.

VIE ASSOCIATIVE



# Les 9<sup>èmes</sup> Foulées So.Ma.Bé à Marly-La-Ville (95) SAMEDI 28 MARS 2020

Inscription en ligne sur [www.topchrono.biz](http://www.topchrono.biz)

**Constituez l'équipe la plus importante et remportez le challenge solidaire!**

**4 Courses**  
1000 m / 2000m / 5 km / 10 Km  
Marche 8 Km + Marche Nordique

**Renseignements:**  
☎ 07 80 04 98 94  
✉ [foulesomabe@yahoo.fr](mailto:foulesomabe@yahoo.fr)  
f SOMABE Solidarité Marly Bénin

**Départ salle des Sports  
rue Marcel Petit  
à partir de 13 h 30**

Avec la participation de la Municipalité de Marly-la-Ville

## L'Association Somabé (Solidarité Marly Bénin) distribue ce bonheur au fil du temps aux enfants béninois.

Notre but n'est pas de gérer leur vie mais de leur offrir les moyens matériels de faire face à leurs propres défis.

Cela permet aussi de donner un sens à notre vie et de nous sentir vivants.

Une fois qu'on en a pris l'habitude, nous ressentons un besoin plus grand de nous impliquer.

Quand nous nous rendons compte que nos gestes font toute la différence, notre bonne humeur monte d'un cran.

Aider les autres, c'est mettre du soleil dans la vie.

Sénèque disait que « La récompense d'une bonne action c'est de l'avoir faite ».

Nos bonnes résolutions résident là : poursuivre notre aide aux enfants du Bénin dans le respect de leur identité, de leurs valeurs et de leurs besoins réels.

Tout acte bénévole est le bienvenu et si vous aussi vous voulez donner un sens à votre vie ou tout simplement donner un petit coup de main :

- Appelez-nous : au 07 80 04 98 94
- Écrivez-nous : association.somabe@yahoo.fr
- Rejoignez-nous sur Facebook.



**En participant aux Foulées Somabé le 28 Mars 2020, vous serez vous aussi artisan de solidarité.**

## Bulletin d'inscription aux FOULÉES SOMABÉ du 28 mars 2020 à Marly la Ville

Nom \* ..... Prénom \* .....

Adresse \* .....

Code postal \*  Ville \* .....

Sexe \*  F  M  Date de naissance -- @ .....

\*A remplir obligatoirement pour valider votre inscription

Je participe au challenge avec l'équipe .....  
Le capitaine d'équipe est : .....

Distance	Catégorie	Départ	Tarif	Sur place*
<input type="checkbox"/> Marche nordique 8 km	ouverte à tous	13h30	7€	10€
<input type="checkbox"/> Marche 8 km	jusqu'à 2006	13h45	7€	10€
<input type="checkbox"/> Marche 8 km	à partir de 2007	13h45	2€	3€
<input type="checkbox"/> Course 1 km	(2011 à 2013)	14h15	2€	3€
<input type="checkbox"/> Course 2 km	(2007 à 2010)	14h30	2€	3€
<input type="checkbox"/> Course 5 km	(2006 et avant)	15h30	8€	12€
<input type="checkbox"/> Course 10km	(2003 et avant)	15h30	8€	12€

\*ATTENTION les inscriptions seront closes 30 minutes avant chaque départ

### Echauffement collectif avant chaque départ proposé par l'association K'Dances

**Pas de classement pour la course de 1 km et les marches :**  
**Pour les 2, 5 et 10km, vous avez le choix :**

Je ne souhaite pas être chronométré, ni classé

Je souhaite être chronométré et classé, je fournis avec mon bulletin d'inscription :

**Licencié** : Ma licence FFA (Athlétisme Compétition, Athlétisme Loisir option running, Pass Running)  
 Nom du Club : .....

**Non licencié** : Un certificat médical datant de moins d'un an « de non contre-indication à la course à pied en compétition » ou « autorisation de la course à pied en compétition »  
 Numéro Club FFA : ..... N° Licence FFA : .....

**Inscriptions en ligne fortement recommandées sur [www.topchrono.biz](http://www.topchrono.biz)**

✓ Règlement disponible sur F SOMABÉ Solidarité Marly Bénin  
 ✓ Le bulletin est à renvoyer avant le jeudi 26 mars 2020 à SOMABÉ Siège social Hôtel de Ville  
 10 rue du Colonel Fabien 95670 Marly-la-Ville accompagné du paiement à l'ordre de SOMABÉ

**J'ai lu et j'accepte toutes les clauses du règlement des Foulées SOMABÉ 2020**

**Autorisation parentale pour les mineurs non-licenciés :**  
 Je soussigné(e) .....  
 autorise la participation de ma fille / mon fils : .....

Date : .....  
 Signature obligatoire : .....

## Un grand moment !

Il y a 10 ans à l'occasion du 20<sup>ème</sup> anniversaire de la signature de la convention internationale des droits de l'enfant, nous avons souhaité marquer le coup !

Dans ce cadre un travail a été engagé auprès des enfants du Centre de Loisirs afin qu'ils expriment leurs souhaits pour les enfants dans les 10 ans à venir. Un mercredi matin, nous avons enterré ces vœux.

Le 16 novembre dernier les enfants ont grandi ! Nous avons souhaité déterrer ces boîtes avec eux à l'occasion du trentième anniversaire.



Des efforts,  
Des souvenirs,  
Des sourires,  
Des surprises,  
Un bon moment de partage  
autour de nos espoirs pour  
les enfants.



## Des vacances d'automne aux couleurs d'Halloween



Tout au long des vacances, l'ensemble des enfants du Centre de Loisirs municipal ont participé à des activités sur le thème d'Halloween. Pour finaliser cette session, petits et grands se sont déguisés et maquillés pour participer à un grand jeu où ils ont aidé une sorcière à fabriquer sa potion magique.



## La rentrée du RAM



Quand les grands vont à l'école, les tout-petits font leur rentrée au RAM avec leur assistante maternelle ou leur maman.

Ateliers de manipulation, modelage, peinture, « tripatouille », chacun a participé à sa manière en dévoilant des vrais talents artistiques.



Nous avons creusé la citrouille pour Halloween.

Puis l'absence de soleil, nous a amenés à transformer le RAM en petit coin de plage : piscine à balles et château de sable.



Pour ne pas perdre la forme, nous nous sommes retrouvés au COSEC pour des ateliers de motricité.



Silence, les artistes se concentrent !

Enfin, tous les enfants sont réunis pour des temps de conte à la bibliothèque.





*Depuis le 2 décembre 2019, nous avons commencé, les ateliers d'éveil musical avec la professeure de violoncelle de l'École Municipale de Musique, Violaine Aucante, pour le plus grand plaisir des petits et des grands.*

Le RAM accueille les assistantes maternelles et les enfants les lundis et jeudis matins.

Mais également les familles autour d'ateliers le mercredi matin.

La motricité se vit un vendredi par mois au COSEC avec les assistantes maternelles, les enfants, les papas, les mamans et même parfois les grands-parents.

Si ces ateliers vous intéressent, n'hésitez pas à nous contacter au **01 34 68 14 91** ou par mail : **ram@marlylaville**

Le Lieu d'Accueil Enfants Parents (L.E.A.P) est également ouvert tous les mardis hors vacances scolaires pour les familles, sans inscription.

À bientôt,

Delphine

## Spectacle Twinkle pour les tous petits



**Le jeudi 19 décembre à l'Espace Culturel Lucien Jean de Marly-La-Ville, parents, grands-parents, assistantes maternelles et tous leurs petits ont assisté à un magnifique spectacle.**

C'est autour d'une grande et belle structure, que les enfants ont regardé et écouté de manière attentive les trois artistes de TWINKLE.

Après un temps de spectacle musical, les petits ont pu à leur tour approcher, manipuler et grimper sur la structure.

C'est avec des étoiles plein les yeux que chaque enfant est reparti.

## Droits de l'Enfant

La Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CIDE) a fêté le 20 novembre son 30<sup>ème</sup> anniversaire.

Pour cet anniversaire le Service Municipal de l'Enfance et de la Jeunesse a proposé, samedi 23 novembre, un grand jeu sur les Droits de l'Enfant à la Salle des sports. Petits et grands sont venus participer à cette édition 2019 autour d'un Escape Game. Près de 200 personnes ont pu enquêter et évoluer au sein de ce jeu visant à sensibiliser, tous nos participants, à l'application des Droits de l'Enfant à travers le monde en 2019.

L'Équipe d'animation



## Opération : « Les Bouchons d'Amour »



Depuis la dernière rentrée scolaire, le Service Municipal de l'Enfance et de la Jeunesse travaille en collaboration avec l'association « Bouchons d'amour » afin de collecter les bouchons en plastique au profit des personnes en situation de handicap.

Ainsi, dans chacune des 3 écoles, les enfants sont invités à déposer leurs bouchons, dans un bac prévu à cet effet, pour participer à cette action.

Pour plus de renseignements :  
[www.bouchonsdamour.com](http://www.bouchonsdamour.com)

Merci à tous pour votre participation

## Entr'Ed

**Le 14 octobre dernier, une réunion publique organisée par l'association Entr'ed. réunissant plus de 30 personnes a eu lieu à la mairie de Marly-la-Ville autour de Madame Emilie Ivandekics, vice-présidente du conseil départemental, déléguée au handicap.**

Les échanges autour de l'handicap et de sa prise en charge par un dossier MDPH ont pu être abordé, des pistes et solutions ont pu être données à l'assistance.

Depuis 2014, l'association Entr'ed a pour objectif d'aider les familles d'enfants qui présentent des troubles de l'apprentissage et de langage tels que la dyslexie, la dysphasie, la dyspraxie ...

« L'association apporte un soutien aux parents, souhaite développer le potentiel des enfants DYS, et agir pour faire connaître les DYS et changer le regard sur le handicap invisible » précise Sandra Bolosier, la présidente d'Entr'ed.



**Association Entr'ed**

54 rue du Colonel Fabien - 95670 Marly la Ville  
Entred95@gmail.com / 07 68 71 85 17

## GAÏA : prévention contre les violences faites aux enfants

**Le 10 juillet 2019, la loi relative à l'interdiction des violences éducatives ordinaires était promulguée. Cette loi fut intitulée, par les médias, la loi anti-fessées.**

**Mais que prévoit-elle au juste ?**

**L'article 371-1 du code civil devient :**

L'autorité parentale est un ensemble de droits et de devoirs ayant pour finalité l'intérêt de l'enfant.

Elle appartient aux parents jusqu'à la majorité ou l'émancipation de l'enfant pour le protéger dans sa sécurité, sa santé et sa moralité, pour assurer son éducation et permettre son développement, dans le respect dû à sa personne.

**L'autorité parentale s'exerce sans violences physiques ou psychologiques.**

Les parents associent l'enfant aux décisions qui le concernent, selon son âge et son degré de maturité.

Car, comment peut-on encore penser que :

→ Taper permet de poser des limites.

→ C'est efficace.

→ Ça prépare à la vie.

→ Ça évite d'en faire des enfants-rois.

→ C'est mon enfant, je fais ce que je veux.



→ C'est pas si grave.

→ J'en suis pas mort.

→ Sans ça, les enfants risquent de mal tourner.

→ L'enfant doit obéir, un point c'est tout.

Cette loi est certes incomplète, à nos yeux. Mais c'est une avancée pour que chaque enfant soit protégé de toutes formes de violences.

**Yves CORNIC**

Président de GAÏA

## FCPE : les actions sur Marly-La-Ville



**La FCPE, fédération de parents d'élèves depuis 1947, vise à améliorer le quotidien des élèves, participe à la vie du collège, assiste les parents pour des actions collectives et les représente lors des conseils de classes.**

LA FCPE est présente sur Marly-la-Ville depuis plusieurs années de la maternelle au Collège (également sur le lycée de Fosses).

Nos actions sont nombreuses tant sur le plan éducatif que financier :

Maternelle / Elémentaire
Intervention auprès de l'inspection académique pour l'ouverture de classe en maternelle au Bois Maillard.
Veille au remplacement des enseignants absents.
Echanges avec la mairie pour le temps de cantine et du périscolaire.
Organisation des kermesses
Actions de récolte de fonds pour remise aux écoles (vente de chocolats, marché de Noël, ..)

Collège
Sollicitation active et soutenue du rectorat pour l'attribution des professeurs manquants.
Intervention auprès de l'académie pour nommer un proviseur adjoint et conserver nos surveillants en poste.
Bien-être des élèves : Sensibilisation des professeurs sur le problème du poids des cartables.
Participation à une action sur le gâchis alimentaire.
Intervention sur les conduites à risque et les addictions, destinée à tous les élèves de 4 <sup>ème</sup> et 3 <sup>ème</sup> .

Depuis quelques années, nous finançons l'intervention d'une association qui sensibilise les enfants au harcèlement scolaire. Cette intervention a déjà été réalisée au collège par des professionnels auprès des classes de 6<sup>ème</sup> et de 5<sup>ème</sup> avec la participation de l'équipe éducative. Ces conférences ont été très appréciées par les professeurs et les élèves.

Cette action sera renouvelée cette année au collège et sera également effectuée sur l'Elémentaire du Bourg.

Notre association est soutenue par ses adhérents mais aussi par les municipalités de Marly-la-Ville et de Saint-Witz pour le collège et nous les en remercions.

Notre action est collective et nous avons besoin de vous pour être le plus efficace possible.

Bonne année scolaire à tous nos enfants et une bonne année 2020 à vous tous!

### Pour nous contacter :

**Maternelle / Elémentaire**  
Charline Varle  
Présidente  
ch\_varlet@hotmail.com

**Collège F. Dolto**  
Yoann Magis  
Président  
fcpe.college.f.dolto@gmail.com



## Secours Populaire

### Appel à votre solidarité

Le Secours Populaire Français, section de Marly-la-ville met en place une boîte à don afin de collecter des produits d'hygiène: dentifrice, brosse à dents, lessive, assouplissant, produits ménagers, etc... Cette boîte à don est mise à votre disposition, tout au long de l'année au CCAS de la mairie de Marly-la-Ville. Le Secours Populaire passera régulièrement les récupérer afin de les redistribuer à leurs bénéficiaires. Nous comptons sur votre générosité.

**Monsieur Henri Buache, Président**

## Bois Maillard : La vie du Pédibus

Sur le secteur du Bois Maillard, ça fait maintenant 3 ans que deux lignes de pédibus fonctionnent tous les matins pour aller à l'école. Ce sont une trentaine d'élèves qui parcourent dans la joie et la bonne humeur les rues de Marly-La-Ville.

Cette année, le temps ne nous a pas gâtés. Après un mois de septembre ensoleillé, nous avons subi de nombreux matins la pluie, la pluie et encore la pluie et aussi le vent. Mais cela ne nous a pas arrêtés car nous avons toujours l'objectif que les deux lignes se retrouvent en même temps à l'école, avec l'envie secrète d'arriver quand même le premier.



Sur la ligne verte, en décembre, les enfants ont eu la joie de découvrir au fil des jours l'installation des décorations de Noël d'une maison de l'allée du milieu. Un arrêt supplémentaire a donc été improvisé pour le plus grand plaisir des enfants et des accompagnateurs. Les enfants ont unanimement élu cette maison « La plus belle maison décorée de Marly-La-Ville ». N'hésitez à venir admirer cette maison l'année prochaine, les enfants sont persuadés qu'elle sera comme chaque année tout aussi jolie.



À très vite sur le chemin de l'école

Les enfants et les accompagnateurs du Pédibus de la Ligne Verte et de la Ligne Orange



## Bourse aux jouets

Le dimanche 17 novembre, la salle des sports s'est transformée pour quelques heures en maison du Père Noël. En effet, l'AAPEMS, association de parents d'élèves de Marly-La-Ville et St Witz, a organisé de nouveau cette année la bourse aux jouets.

Un peu moins de 120 stands ont été achalandés de tous types de jouets et livres pour faire le bonheur des petits et grands.

Cette journée a rencontré un vif succès dans la mesure où de nombreux visiteurs venus de tout le Val d'Oise sont repartis ravis avec des jouets de qualité à des prix très intéressants.

À l'issue de la journée, l'AAPEMS a fait un appel aux dons pour l'association ARS (Agir pour la Réinsertion Sociale) de Saint Ouen l'Aumône. Tous les vendeurs ont répondu présents en offrant de nombreux jouets et livres. L'association ARS a été très touchée par cet élan de générosité et pourra ainsi offrir un joli Noël aux enfants des 200 familles en grande difficulté soutenues par l'ARS.

Enfin, l'AAPEMS tenait à remercier chaleureusement l'ensemble des acteurs qui ont contribué à la réussite de cette belle journée à commencer par la mairie de Marly-la-Ville et tout particulièrement le service technique qui a été d'un soutien énorme, et les communes de Louvres et St Witz pour leur prêt de matériel.

On vous donne rendez-vous l'année prochaine pour la nouvelle édition, mais avant ça vous pouvez retrouver notre super équipe lors des différentes manifestations (carnaval, Urban Class...) en gardant à l'esprit que nous œuvrons uniquement pour vos/nos enfants.

À très vite,  
L'AAPEMS

## Le Plat Band de l'Ysieux

Amis musiciens, Le Platband de l'Ysieux, composé d'une quinzaine de musiciens sous la direction de Gaël Diatta, a fêté ses 10 premières années d'existence.

Un public nombreux a pu écouter une rétrospective des morceaux joués par nos musiciens appartenant ou ayant appartenu pour leur grande majorité aux écoles municipales de musique de Marly-La-Ville et Fosses.

Le **Platband de l'Ysieux** a entamé désormais sa deuxième décennie avec plein de projets musicaux et de nouveaux musiciens venus nous rejoindre.

Alors amis musiciens, à vos instruments ! Soyez les bienvenus :

Le Platband de l'Ysieux recherche saxophonistes, clarinettes, cuivres, percussionnistes ou autres, pour faire de la scène et partager des moments sympas, dans un style jazz mais également Latino, Swing ou Bossa (et bien d'autres).

Le but : jouer, se faire plaisir et concrétiser sur scène.

Si vous avez envie de vous lancer dans l'aventure, de prendre du plaisir à jouer ensemble et de vous éclater sur scène, n'hésitez pas à nous contacter.

→ Répétitions le mercredi soir sur Fosses (20h-22h).

→ Inscriptions auprès de l'EMMD de Fosses ou de Marly-la-Ville.

Pour en savoir plus sur notre groupe, voir notre site :

[www.pblyx.fr](http://www.pblyx.fr)

Pour nous contacter :

→ Bruno Pierfederici / 0671926524

→ [contact@pby.fr](mailto:contact@pby.fr) ou [pmgp13@yahoo.fr](mailto:pmgp13@yahoo.fr)

## Le T.A.M

**Encore merci à notre public, qui malgré une veille de départ de congés scolaires a répondu présent en venant nombreux.**

Une fois de plus l'osmose était au rendez-vous, entre nos acteurs et les spectateurs de l'Espace Culturel Lucien Jean en ces deux merveilleuses et chaleureuses soirées des 17 et 18 octobre.

L'équipe du TAM, vous a de nouveau emporté dans ses délires de franche rigolade et permis de vous évader pendant presque deux heures.

Belles prestations de nos quatre acteurs, qui, dans l'esprit du TAM ont su vous régaler avec leurs talents d'amateurs « professionnels ».

Cette année fut riche en prestations, « Chic and Chips » au mois de mars « Un très Joyeux Anniversaire » en octobre. Maintenant, les équipes se mobilisent pour de nouvelles aventures et vous préparent de belles surprises pour 2020.

Dans la catégorie *Merci*, les nominés sont : le public, le personnel technique et administratif de l'Espace Culturel Lucien Jean et le Club Image et Son pour leur reportage photographique.

Dans la catégorie *Bienvenue*, la nominée est Margaux, notre nouvelle responsable de la Culture et de la Communication. Et mention spéciale à Monsieur Specq, Maire, et son équipe pour leur soutien.

**Jean Alsters,**  
président du T.A.M

**Pour tous renseignements :**

- Mail : [Le.tam.marly@gmail.com](mailto:Le.tam.marly@gmail.com)
- Tel : 07 68 77 41 49 (répondeur)



## La Guirlande Francilienne



**La saison 2019-2020 a commencé sur les chapeaux de roues pour la Guirlande Francilienne. Les nouvelles recrues ont apporté dynamisme et jeunesse à notre groupe.**

Nous sommes déjà en préparation de spectacles et sommes demandés pour un festival en Seine-et-Marne. Pourtant nous avons dû décliner cette invitation aux Dansomanies (événement annuel) préférant assurer un stage, un bal et un spectacle en maison de retraite.

Ce choix est assumé. Il peut, de prime abord, sembler plus valorisant de participer à des festivals internationaux ou régionaux pour faire vivre les danses traditionnelles de notre patrimoine. Cependant, pour qui a déjà vu le visage de nos anciens en maison de retraite ou en EHPAD s'orner de sourires en nous regardant faire revivre leur passé ou découvrir

d'autres horizons au travers de danses d'origines multiples, il n'y a pas d'autre choix possible que de privilégier ces après-midis festifs au cours desquels les pensionnaires retrouvent des couleurs à la vie.

Les activités de la Guirlande Francilienne ont cette particularité qu'outre le plaisir personnel des danseurs ce qui est le plus important c'est le plaisir que nous essayons de donner aux spectateurs. N'allez pas penser que c'est de l'abnégation. Non c'est réellement un plaisir ineffable que de donner de la joie, du soleil à ceux qui en ont le plus besoin.

Les danses traditionnelles ont traversé les temps avec ce double objectif, prendre du plaisir (voire draguer) et donner du plaisir en maintenant la cohésion de nos sociétés et en accueillant les nouveaux venus. C'est ce que la Guirlande Francilienne essaie de faire vivre à ses adhérents. Chacun de ces adhérents est un trésor autant pour chaque membre de la Guirlande Francilienne que pour les spectateurs que nous essayons de distraire et chaque spectateur enrichit la Guirlande Francilienne par son sourire lors de nos prestations.

Alors pour cette nouvelle année, si vous avez envie de faire un cadeau qui apporte joie et plaisir n'hésitez pas à nous rejoindre le mardi soir à 20h30 au COSEC (salle de danse).

**La Guirlande Francilienne**

## K'Danses

**Tous ensemble en K'Danses pour la nouvelle année !**

Une nouvelle année qui commence en dansant avec toutes les K'Danseuses, tous les K'Danseurs, tous nos professeurs et toute l'équipe encadrante. Tous se retrouvent cette année encore pour partager de bons moments autour de leur passion commune, la danse !

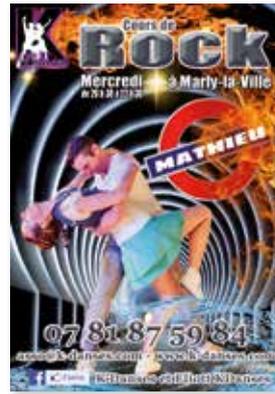
Chacun apporte, son petit grain de folie, sa touche de bonne humeur, ce qui permet d'avoir le plus beau des tableaux, la famille K'Danses.

Chaque année, nous accueillons de nouveaux adhérents afin de leur permettre de se divertir au maximum dans une association dynamique !

Ils nous font confiance et c'est à travers chacun d'eux que notre joyeuse troupe passe des moments inoubliables et pour cela nous les remercions de nous suivre dans nos aventures...

K'Danses, c'est : des cours conviviaux sur des rythmes de Salsa, de Bachata, de Kizomba, de Semba, de Zumba (à partir de 12 ans), de Lady Styling, de Rock, de Cha-cha-cha, de Rumba, de Paso Doble, de Jive, de Samba, de Tango, de Valse lente, de Valse Viennoise, de QuickStep, de Slow Fox et de Hip-Hop (à partir de 5 ans). Enfin tout un programme...

L'association K'Danses organise de nombreux événements ouverts à toutes et à tous, des soirées dansantes, des stages de danse, un week-end de danse et son gala annuel.



Nos prochains événements programmés :

- 26 janvier 2020 – Stage de Samba
- 2 février 2020 – Stage de Salsa Rueda
- 1<sup>er</sup> mars 2020 – Stage de Bachata
- 1<sup>er</sup>, 2 et 3 mai 2020 – Week-end K'Danses en Normandie
- 6 juin 2020 – Gala annuel : Que le spectacle commence

L'association K'Danses apporte une aide et une participation dans les manifestations des communes qui l'accueillent sympathiquement pour ses cours.

Notre site internet, [www.k-danses.com](http://www.k-danses.com), regroupe toutes les informations utiles : tarifs, horaires, stages, soirées, événements à venir, ...

Alors on danse... La Danse, un minimum d'explications, un minimum d'anecdotes et un maximum de sensations... Alors pour le vérifier n'hésitez plus et venez nous rejoindre...

**Brice Tétard**

Vice-Président de l'association K'Danses.

Association affiliée à la Fédération Française de Danse  
**07 81 87 59 84 • [www.k-danses.com](http://www.k-danses.com)**  
 Facebook : Eliott KDanses

## Gym et Forme

**Toujours en mouvement pour de nouveaux adhérents !**

Lors du forum des associations vous n'avez pas pu vous inscrire ou bien vous hésitez !

Les fêtes sont passées et vous avez pris des bonnes résolutions ! Il n'est jamais trop tard pour reprendre ou démarrer une activité physique, alors venez nous rejoindre à Gym et Forme !

Quel que soit l'intensité que vous recherchez, vous trouverez certainement le cours qui vous conviendra, et tout cela dans la bonne humeur avec des professeurs soucieux de votre bien être.

**Pour la gym douce :**

- Le lundi de 10h30 à 11h30 avec Audrey ou de 12h15 à 13h15 avec Alexander
- Le mercredi de 12h15 à 13h15 avec Alexander
- Le jeudi de 12h15 à 13h15 avec Audrey

**Pour la gym volontaire (cardio, renforcement musculaire, zumba, beat-fit, Kuduro-fit ...) :**

- Le lundi de 20h30 à 21h30 et le jeudi de 20h10 à 21h10 ou de 21h10 à 22h10 avec Audrey

Bien entendu, comme un trimestre s'est déjà écoulé, le tarif sera recalculé en conséquence.

Pour tout renseignement n'hésitez pas à nous contacter, nous vous répondrons avec plaisir.

- Adresse mail : [gymetforme95@gmail.com](mailto:gymetforme95@gmail.com)
- Présidente : **Mme Deguillaume / 01 34 72 33 52**
- Secrétaire : **Mme Viart / 01 34 72 25 46**
- Trésorière : **Mme Blouin / 01 34 72 37 12**



## Compagnie d'Arc

**La Compagnie d'Arc de Marly-La-Ville, entre tradition et modernité**



L'utilisation de l'arc a révolutionné l'histoire de l'Humanité. Initialement développé pour la chasse par les premiers hommes, l'arc a par la suite évolué pour devenir une arme.

Désormais, de nos jours, le Tir à l'Arc est devenu essentiellement une activité ludique et sportive, pour le plus grand bonheur de tous les archers.

La Compagnie d'Arc de Marly-la-Ville s'inscrit dans une tradition remontant au Moyen-Âge, et permet à de nombreux archers de pratiquer leur activité favorite dans notre commune.

Tous nos archers sont des passionnés, qui défendent les valeurs de tradition, de respect, de partage, et apprécient de se rassembler pour tirer à l'arc dans un bel état d'esprit de camaraderie.

Nos archers font état de leurs talents au cours de compétitions officielles organisées principalement dans notre département et notre région.

Nombreux sont nos archers individuels ou par équipe, qui récoltent les plus belles places sur les podiums.

En complément des compétitions officielles, nous organisons régulièrement des parties de jeux ludiques et conviviaux, réunissant aussi bien les archers débutants, que confirmés.

Ces événements entretiennent des noms évocateurs et traditionnels, tels que «Rendu du Roy», «Partie de Jardin», «Tir du Dart», «Tir à la Volaille», «Prix Général», «Tir de la Saint Sébastien» (notre saint Patron), «Tir de l'Abat Oiseau», «Bouquet Provincial»...

Archers je vous salue !

**Laurent Hivelin,**  
secrétaire de la Compagnie d'Arc

Retrouvez toutes nos informations sur notre site ou sur notre page Facebook :

[www.cie-arc-marlyville.fr](http://www.cie-arc-marlyville.fr)

[www.facebook.com/CompagnieDArcDeMarlyLaVille](https://www.facebook.com/CompagnieDArcDeMarlyLaVille)



Le Rendu du Roy.



Le Tir du Dart.



## L'Étoile sportive

### Dernières infos du club :

La saison 2018-2019 s'est terminée sur une très bonne note pour le club. En effet notre joueuse Melween N'DONGALA a été retenue pour intégrer le Pôle France Féminin à l'INSEP dès septembre 2019.

Le début de saison a vu l'arrivée de nombreux jeunes joueurs de 5 à 12 ans, mais également de jeunes filles. Le club a donc pu créer une équipe U15F qui est engagée dans un critérium de foot à 8.

Notre équipe U16 a eu la chance de participer au Challenge Orange au Parc des Princes lors du Match PSG / ANGERS le 5 octobre dernier. Ce challenge consiste en un concours de tirs au but à la mi-temps du match officiel. Les joueurs sont revenus avec des étincelles plein les yeux et super heureux de cette expérience.

Pour la 1ère fois un stage a été organisé pendant les vacances de la Toussaint. Une trentaine d'enfants de 9 à 11 ans, a participé à ce perfectionnement de 9 h 30 à 12 h 30 sur 5 jours. D'autres sessions auront lieu lors des prochaines vacances scolaires de Noël - février et avril avec des contenus différents et accessibles à d'autres tranches d'âge.

Le club a été récompensé en octobre dernier par le District du Val-d'Oise de Football. Nous avons reçu le Label d'Or de l'arbitrage grâce à la formation d'arbitres.

Et pour terminer, l'E.S. Marly-La-Ville vous annonce sa grande soirée LOTO qui se tiendra le samedi 7 mars 2020 au COSEC : ouverture des portes à 18 heures - nombreux lots à gagner.



## La petite balle jaune

**Dans le bulletin municipal d'octobre avaient été présentés la fresque et les nouveaux murs de frappes. La pose de ces derniers correspondait au fait que notre club de tennis avait été choisi comme club pilote pour tester la nouvelle école.**

Les voici à nouveau à l'honneur, avec tout d'abord la visite le 30 novembre du Président de la Fédération Française de Tennis Bernard Giudicelli Ferrandini accompagné de la Présidente du Comité départemental de Tennis du Val d'Oise Patricia Froissart.

Lors de cette visite préparée par l'équipe technique du Comité présente et Thomas Friant notre Moniteur, différents ateliers et temps d'échanges constructifs ont pu présenter la nouvelle école « Galaxie PEPS ». Les réactions du Président, son intérêt, sa disponibilité auprès des nombreux jeunes en ont fait un succès...avec comme cerise sur le gâteau, la présentation de la coupe du monde remportée lors de la Fed Cup par l'équipe de France féminine.



Puis, pour notre Fête de Noël, le 14 décembre les murs de frappes ont été fortement utilisés par les jeunes et adultes lors de l'animation. Celle-ci fut dynamisée par l'engouement pour une structure gonflable et une toute nouvelle ambiance fluo qui a décuplée l'énergie de nombreux adhérents s'affrontant dans l'obscurité.

Pierre-Yves Hurtel

## Le marché de Noël

**Samedi 14 décembre 2019 dans la Salle des Sports de Marly-La-Ville**

Cette année encore, le Marché de Noël porté par le Club de Judo, a rassemblé de nombreux exposants et visiteurs. Merci à tous les bénévoles et à la municipalité pour leur participation à ce bel événement de fin d'année.



## La recette de Mamie Didine

### Velouté de petits pois - Noix de Saint-Jacques

#### Un peu d'histoire

Cultivé depuis des millénaires et apprécié des rois, le petit pois est entré dans l'histoire pour sa contribution aux progrès de la génétique.

Pour le foie gras, son histoire ne commence pas en Périgord, mais en Egypte ancienne il y a 4500 ans. Très prisé des Grecs, des Romains et des Gaulois, c'est au milieu du 20<sup>ème</sup> siècle qu'il connaît un succès planétaire. En pleine saison des coquilles Saint Jacques, nous vous proposons une recette terre-mer à la rencontre de ces produits millénaires.



**Durée :** environ 40 minutes

#### Ingrédients pour 4 personnes

- 500g de petits pois surgelé
- 8 noix de Saint-Jacques pas trop petites
- 2 cuillères à soupe de crème liquide
- Huile d'olive
- Piments d'Espelette en poudre ou paprika
- 200g de foie gras
- Sel

#### Réalisation

- Mettez à cuire les petits pois dans une casserole pendant 20 minutes.
- Egouttez les (en réservant le jus de cuisson), puis mixez-les et passez-les au tamis.
- Ajoutez 2 cuillères à soupe de crème liquide, un peu de sel et détendez avec le jus de cuisson des petits pois (un velouté ne doit pas être trop liquide).
- Préparez une marinade dans un bol avec l'huile d'olive, le sel et les piments d'Espelette ou le paprika.
- Coupez les noix de Saint Jacques en trois ou quatre dans le sens de la largeur, puis badigeonnez-les avec la marinade. Faites-les revenir dans une poêle quelques secondes de chaque côté.
- Coupez des cubes de foie gras, salez et faites-les aussi revenir 1 seconde.
- Dans une assiette creuse, versez une louche de velouté de petits pois, les 2 Saint-Jacques coupées et marinées, puis les cubes de foie gras.
- Versez un filet d'huile d'olive et servez.

#### Conseil

Ce plat est à servir chaud.

On peut préparer le velouté d'avance, mais il faudra le réchauffer avant d'y déposer les noix de Saint-Jacques et le foie gras.

## Imagin'Art



**Le but de l'Association Imagin'Art est modestement d'aider les enfants et les jeunes à trouver leur chemin dans la réalisation de leurs dessins et de leurs sculptures.**

Pourquoi ? Parce que ce que nous réalisons, ce n'est pas ce que nous voyons mais ce que nous sommes.

Or qui nous donne le droit de critiquer ? Nous ne sommes pas là pour brider l'imagination des enfants.

Nous n'avons pas la prétention de faire d'eux de grands artistes, mais seulement de leur faire aimer ces activités artistiques et leur donner des pistes pour aller plus loin ou simplement y trouver du plaisir.

Avec un peu d'assiduité et de motivation, on peut apprendre beaucoup des autres tout en partageant ses idées et en respectant leur travail.

C'est ainsi que les enfants et les jeunes de l'association Imagin'Art ont rendu hommage aux arbres en participant aux Journées de l'Arbre en Val d'Oise, avec une exposition à l'Espace Culturel Lucien Jean.

*La Nature est un terrain artistique sans fin.*

*L'ombre et la lumière y vivent en harmonie.*

*Les nuances de couleur sont infinies.*

*Chaque jour y est un arc en ciel sans limites.*

Nos jeunes adhérents ont laissé libre cours à leur imagination et nous ont offerts autant de plaisir à regarder qu'ils en ont eu à dessiner et à sculpter.

Il n'y a effectivement pas un seul cours où ils ne nous surprennent...

## EXTRAIT DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 JUILLET 2019

### INTERCOMMUNALITE

#### RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT) DU 25 MARS 2019 RELATIF À LA RESTITUTION AUX COMMUNES DU SERVICE VIDÉOPROTECTION

Le conseil municipal, à l'unanimité

**approuve et émet** un avis favorable au rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) du 25 mars 2019 relatif à la restitution aux communes du service vidéoprotection.

#### CARPF - RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT) DU 13 MAI 2019 RELATIF À L'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES ET RESTITUÉES AUX COMMUNES AU TITRE DE L'ÉVOLUTION DE L'INTERET COMMUNAUTAIRE DE LA COMPETENCE VOIRIE ET COMPLEMENTES D'ÉVALUATION RELATIFS A LA RESTITUTION DU RAMASSAGE DES POINTS NOIRS

Le conseil municipal, à l'unanimité

**approuve et émet** un avis favorable au Rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) du 13 mai 2019 relatif à l'évaluation des charges transférées et restituées aux communes au titre de l'évolution de l'intérêt communautaire de la compétence voirie et compléments d'évaluation relatifs à la restitution du ramassage des points noirs.

#### CARPF - RAPPORT D'ACTIVITÉS 2018 - ROISSY PAYS DE FRANCE

Conformément à la réglementation en vigueur, la CARPF (Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France) a transmis à la collectivité son rapport annuel pour l'exercice 2018 pour présentation à l'Assemblée Municipale.

Après avoir indiqué les montants budgétaires « Fonctionnement et Investissement » Monsieur le Maire précise que le Rapport annuel pour l'exercice 2018 est maintenu à disposition des élus et des administrés.

**Monsieur le Maire accuse réception et en valide la communication auprès de la CARPF.**

#### DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS POUR DES TRAVAUX D'ACCESSIBILITÉ À LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE AINSI QU'À L'ÉCOLE DE MUSIQUE - RÉSIDENCE HENRI MARLÉ

Il est présenté le projet des travaux de mise en accessibilité à la bibliothèque municipale, ainsi qu'à l'école de musique. Ces travaux permettront, d'une part, aux personnes dont les capacités de déplacement sont limitées, de parvenir aux bâtiments, sans difficulté, d'autre part, aux enfants d'accéder au parc de jeux, en toute sécurité.

Ces travaux de réfection du parvis de la bibliothèque comprendront des travaux de démolition et de maçonnerie, ainsi que la création d'une rampe handicapée. Le coût de ces travaux s'élève à 72 441.69 € HT, soit 86 930.02 € TTC.

Le conseil municipal, à l'unanimité

**autorise** Monsieur le Maire à **solliciter** un fonds de concours auprès de la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France à hauteur de 36 220 euros Hors Taxes.

#### CARPF - DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS POUR DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE VOIRIES DE DIVERSES RUES DE LA ZONE INDUSTRIELLE MOIMONT

Il est présenté le projet de travaux de réfection de voirie des rues Eugène Pottier, Jean Jaurès et Jules Vallès de la zone industrielle.

Les chaussées concernées sont très dégradées en raison d'une circulation très importante de poids-lourds, ce qui fragilise les voies et provoque l'apparition de nombreux nids-de-poule. Ces dégradations s'observent surtout en période hivernal, où gel et dégel se succèdent.

Le coût de ces travaux de réfection de voirie s'élève à 27 157.03 € HT, soit 32 588.44 € TTC.

Le conseil municipal, à l'unanimité

**autorise** Monsieur le Maire à solliciter un fonds de concours auprès de la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France à hauteur de 13 578 euros Hors Taxes.

#### CARPF - SCOT - AVIS SUR LE PROJET DE SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ROISSY PAYS DE FRANCE

Par délibération n° 17.065 du 23 novembre 2017 le conseil communautaire a délibéré pour prescrire l'élaboration du SCoT et définir les modalités de la concertation.

Par délibération n° 19.101 du 28 mai 2019 le conseil communautaire a arrêté le bilan de la concertation mené tout au long de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale et a arrêté le projet de schéma.

Le projet de SCoT nous est parvenu en date du 11/06/2019

Conformément à l'article L. 143-20 du Code de l'urbanisme notre commune est invitée à exprimer son avis dans un délai de trois mois à compter de la transmission.

Le SCoT, représente le travail de 2 ans et demi, mené dans l'objectif de définir notre projet de territoire au cours de la présente mandature, doit permettre de définir notre stratégie de développement pour les 10 prochaines années.

Le projet de SCoT transmis comporte :

- Le rapport de présentation qui comporte le diagnostic, l'état initial de l'environnement, l'évaluation environnementale, les justifications des choix ;
- Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)
- Le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO)
- Le bilan de la concertation
- La délibération d'arrêt du projet

#### Bilan de la concertation

Concernant l'information du public plusieurs moyens de communication ont été déployés : des dossiers ou un numéro spécial du Comm'agglo, des réunions publiques en nombre supérieur à celles prévues, relayées à la presse par communiqués de presse réguliers, mise en ligne sur le site de la CARPF des documents en cours d'élaboration tout au long de la procédure et mise à disposition des services communication des communes membres d'une page type renvoyant sur le site de la CARPF, mise à disposition du public d'un dossier d'information, présentation d'une exposition au sujet du diagnostic présentée pendant les réunions publiques du diagnostic et mise à disposition dans 13 communes ainsi qu'au siège de l'agglomération d'une exposition didactique qui a présenté les différentes étapes d'élaboration du SCOT.

Lors des réunions publiques il a été souligné l'urgence de traiter les questions des infrastructures et de la mobilité, en travaillant d'une part sur une offre de rabattement en bus vers les gares et sur un rééquilibrage de leur maillage à l'est du territoire et d'autre part sur la nécessité d'améliorer la performance et la qualité des lignes du RER et du Transilien. Cela a conforté les élus dans leur position d'inscrire dans le DOO des prescriptions qui permettent de réserver les espaces nécessaires à la réalisation d'infrastructures routières, autoroutières et de transports en commun.

L'amélioration de l'accès à une offre de soins et de santé plus qualitative, diffuse sur le territoire et davantage développée a été évoquée ; un accès facilité à l'hôpital de Gonesse à l'ouest du territoire et la demande un deuxième équipement structurant sur le territoire, localisé à l'Est ont été évoquées.

La présence de services de proximité pour les communes rurales a été évoquée. Le manque d'équipements d'enseignement supérieur a été rappelé ainsi que l'incohérence d'un territoire couvert par deux académies ; la nécessité d'une offre de formation professionnelle et supérieure adaptée a été soulignée ainsi que la nécessité d'adapter l'offre de formation qualifiante pour les publics les plus fragiles.

La dimension environnementale a été abordée à chaque phase de l'élaboration du projet : la préservation des ressources naturelles, le maintien de la biodiversité, la problématique des inondations et de la protection de la trame « bleue », la protection des populations des nuisances ainsi que la protection et la valorisation des espaces agricoles et naturels ont été largement débattus.

L'ensemble de ces échanges ont conforté les élus dans la formalisation de leur projet politique - exprimé dans le PADD par les trois orientations fondatrices - et leur ont permis de décliner dans le DOO les objectifs et prescriptions qui s'imposent aux documents d'urbanisme des communes.

Le Diagnostic, largement partagé, a permis de mettre en exergue les forces et faiblesses du territoire et de construire le projet politique de l'agglomération au regard de ces éléments.

Aussi trois orientations fondatrices, chacune déclinée en objectifs, ont été ainsi traduites dans le PADD :

1. La compétitivité et l'attractivité au service de l'autonomie et du rayonnement du territoire

- 1.1. Affirmer durablement le territoire comme un moteur majeur de la compétitivité de l'Ile-de-France et de la France
- 1.2. Consolider le moteur économique du Grand Roissy autour de l'écosystème aéroportuaire
- 1.3. Maintenir un rythme de création d'emplois soutenu et favoriser l'ancrage des entreprises
- 1.4. Structurer une offre d'équipement de formation et d'enseignement supérieur, adaptée aux besoins des entreprises et au service des habitants
2. Un territoire inclusif et solidaire qui permet l'accomplissement de tous les parcours de vie et garantit la qualité de vie au quotidien
  - 2.1. Affirmer la vocation des communes au sein d'une armature multipolaire
  - 2.2. Offrir un logement accessible et abordable pour tous
  - 2.3. Promouvoir une offre d'équipements, de services et de commerce, cohérente avec l'armature territoriale, garante de la complémentarité et de la proximité
  - 2.4. Faire de l'accès à la formation un levier majeur pour concilier attractivité métropolitaine, cohésion sociale et territoriale et l'accès à l'emploi
  - 2.5. L'organisation des mobilités internes : garantir les équilibres territoriaux et l'accès à la mobilité pour tous
3. Un territoire qui concilie son ambition de développement avec une exigence de valorisation du cadre de vie et de préservation des ressources communes
  - 3.1. Concilier préservation des ressources et développement urbain
  - 3.2. Révéler et restaurer la trame verte et bleue, un atout à part entière du territoire
  - 3.3. Protéger les habitants des risques et des nuisances : une exigence de qualité de vie et de santé publique
  - 3.4. Les espaces agricoles : un équilibre à trouver entre valorisation de l'activité agricole et nécessité du développement

Les orientations ainsi que les objectifs associés ainsi déclinés définissent le projet politique issu de la démarche d'élaboration du SCoT et s'inscrivent pleinement dans les objectifs transversaux et sectoriels visés dans la délibération de prescription du SCoT.

Le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO), le volet réglementaire du SCoT, décline les objectifs du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), sur la base des éléments de diagnostic et de l'analyse de la consommation d'espace.

Il définit les orientations et objectifs opposables visant à assurer la cohérence d'ensemble des documents sectoriels (ceux liés aux transports, eau, risques naturels et technologiques, biodiversité, paysages, logements & habitat, énergie...) et communaux (PLU) ainsi que des opérations foncières et d'aménagement (ZAC etc...), dans le respect des orientations définies par le PADD. Il détermine les orientations générales de l'organisation de l'espace et définit les grands équilibres entre les espaces urbains et à urbaniser et les espaces ruraux, naturels, agricoles et forestiers.

**VU** le code de l'urbanisme et notamment ses articles L103-2 à L 143-17 et suivants,

**VU** la délibération du conseil communautaire n° 16.09.29-9 du 29/09/2016 définissant le périmètre du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) Roissy Pays de France,

**VU** la délibération du conseil communautaire n° 17.065 du 23/11/2017 prescrivant l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France,

**VU** l'arrêté préfectoral n° 2017-14343 du 12 octobre 2017 portant publication du périmètre du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France,

**VU** le débat sur les orientations du PADD qui a eu lieu en conseil communautaire le 20/12/2018,

**VU** le bilan de concertation,

**VU** la délibération n° 19.101 du 28/05/2019,

Le conseil municipal, **et en insistant** sur le fait que l'Etat, le Conseil Régional Ile de France, le Conseil Départemental du Val d'Oise doivent consentir à se donner les moyens financiers nécessaires à la mise en place du SCOT pour :

- mettre la compétitivité et l'attractivité au service de l'autonomie et du rayonnement du territoire,
- permettre à ce territoire inclusif et solidaire, l'accomplissement de tous les parcours de vie et ainsi de garantir la qualité de vie au quotidien à ses citoyens,
- concilier l'ambition de développement du territoire avec une exigence de valorisation du cadre de vie et de préservation des ressources humaines communes,

Sur proposition de Monsieur le Maire, à l'unanimité **donne** un avis **favorable** sur le projet du SCOT.

## CARPF - PLHI - PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT INTERCOMMUNAL - AVIS SUR LE 1<sup>ER</sup> ARRÊTÉ DU PROJET DE PLHI 2020-2025

Conformément à ses statuts, la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France détient la compétence « Equilibre social de l'habitat », et doit à ce titre piloter l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi du Programme Local de l'Habitat Intercommunal (PLHI).

Par délibération n° 16/11.17-4 en date du 17 novembre 2016, le Conseil Communautaire de Roissy Pays de France a approuvé le lancement de l'élaboration du Programme Local de l'Habitat Intercommunal.

Pour rappel, le PLHI est un document stratégique d'intervention et de programmation, élaboré avec les communes membres de l'EPCI et les acteurs locaux, qui recouvre l'ensemble de la politique locale de l'habitat pour une durée de six ans. Il indique les moyens qui seront mis en œuvre par l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière d'équilibre social de l'habitat ou par les communes ou pour parvenir aux objectifs et principes qu'il a fixés.

Le PLHI se décline en trois documents distincts :

- Un diagnostic détaillé des dynamiques socio-économiques et de l'habitat sur l'ensemble des 42 communes ;
- Un document d'orientations stratégiques comprenant l'énoncé des principes et objectifs du programme. Les objectifs de production de logements sont déclinés par commune ;
- Un programme d'actions détaillé pour l'ensemble du territoire dont la mise en œuvre est décliné par groupe de communes.

La production de logements est encadrée par le Schéma Régional de l'Habitat et de l'Hébergement qui fixe au territoire un objectif annuel de 1700 logements, dont 391 logements sociaux minimum (23 % de la production neuve). Après un important travail de recensement des projets de logements, il a été identifié un volume potentiel d'environ 14 000 logements sur la durée du programme et environ 4 800 au-delà de 2025 avec une part de projets incertains.

La Communauté d'agglomération retient l'objectif de 1700 logements par an, soit 10 200 logements sur 6 ans du PLHI, en cohérence avec ses contraintes de développement et les équilibres souhaités en termes de réponse aux besoins, de parcours résidentiels et de détente du marché.

Le PLHI s'organise autour de 23 actions, structurées au sein de 5 orientations :

- Amplifier et cibler les actions d'amélioration du parc existant,
- Accroître l'effort de production et détendre le marché,
- Diversifier l'offre en fonction des opportunités locales et des besoins identifiés,
- Impliquer les opérateurs et la population,
- Engager un partenariat institutionnel fort autour des objectifs.

La finalisation du projet de PLHI est l'aboutissement d'un long travail d'études, de concertation et de réflexions avec les élus locaux, les différents partenaires, et les services de l'Etat, réalisé dans un contexte législatif et territorial contraint. Chacun de ces trois documents constituant le PLHI a été successivement présenté et validé par la Réunion des Maires et par le Comité de Pilotage.

Deux Journées des Professionnels de l'Habitat (JPH) et huit ateliers thématiques ont été organisés réunissant toutes les personnes morales associées, les bailleurs, les promoteurs, les professionnels du secteur de l'habitat.

Lors du Comité de Pilotage du 23 mai 2019 qui a réuni tous les représentants des communes de la Communauté d'Agglomération ainsi que les services de l'Etat et autres instances associées à l'élaboration du PLHI, la proposition des actions opérationnelles a été validée.

Par délibération n°121 en date du 28 mai 2019, le Conseil Communautaire de Roissy Pays de France a arrêté le Programme Local de l'Habitat Intercommunal (PLHI) 2020-2025.

Conformément à l'article R.302-9 du Code de la construction et de l'habitation, il est demandé à chaque conseil municipal de bien vouloir donner un avis sous 2 mois, sur le projet de Programme Local de l'Habitat Intercommunal de la CARPF arrêté le 28 mai 2019 en Conseil Communautaire. En cas de silence, l'avis est réputé favorable. Au vu de ces avis, une délibération sera à nouveau proposée au Conseil Communautaire pour amender en tant que de besoin le projet de PLHI qui sera alors transmis au Préfet. Ce dernier sollicitera l'avis du Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement (CRHH) dans un délai de 2 mois.

Au terme de ces consultations, le PLHI sera proposé au Conseil Communautaire pour adoption. Le PLHI entrera en vigueur après l'accomplissement des mesures de publicités légales

Le conseil municipal, à l'unanimité

**émet** un avis **favorable** sur le projet de Programme Local de l'Habitat Intercommunal 2020-2025 arrêté de la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France ;

**autorise** Monsieur le Maire à transmettre cet avis à la Communauté d'Agglomération dans les meilleurs délais, tout en rappelant la nécessité d'assurer les relais financiers nécessaires à la réalisation des infrastructures et équipements indispensables au maintien et à l'accueil de nouvelles populations.

## URBANISME

### VERSEMENT PAR LA COMMUNE D'UNE INDEMNITÉ AUX HÉRITIERS JEHANNO SUITE À L'ALIÉNATION D'UN TERRAIN

Le conseil municipal, à l'unanimité **approuve** le projet d'indemnisation aux héritiers JEHANNO au prix de 90 000 euros.

### AVENANT N° 4 À LA CONVENTION AVEC LE CAUE, MODIFICATION DU PLU

Dans le cadre de la modification du Plan Local d'Urbanisme de la commune, en partie en lien avec le projet du Haras, la commune souhaite l'appui du CAUE.

En soutien au service urbanisme, le CAUE aidera au suivi de la modification du PLU pour le permis de construire de la première phase de l'OAP 5 (partie du secteur dit « le Haras »), et assistance de la suite de l'OAP 5 et 6.

L'avenant n° 4 prévoit un concours financiers à hauteur de 3800.00 euros :

- 1<sup>er</sup> acompte : 1900.00 euros – virement à la signature de l'avenant,
- Le solde : 1900.00 euros – virement à la remise du document final

Le conseil municipal, à l'unanimité

Suivant le débat et du fait de la reconnaissance de l'assemblée municipale de l'excellent travail, l'énergie et l'investissement donnés par les acteurs de la CAUE, **autorise** Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 4 à la convention de partenariat avec le CAUE pour une contribution de 5 000.00 € maximum comme suit :

L'avenant n° 4 concours financiers à hauteur de 3800.00 euros :

- 1<sup>er</sup> acompte : 1900.00 euros – virement à la signature de l'avenant,
- Le solde : 1900.00 euros – virement à la remise du document final
- concours financier supplémentaire porté à 1200.00 euros qui sera réglé à la CAUE 95 sur la présentation simple de la présente délibération.

**précise** que la dépense liée à la présente délibération sera inscrite au budget 2019 et suivants – Article 6281 – Concours divers.

### NOMS DES NOUVELLES RUES DE L'OPÉRATION BOUYGUES

Dans le cadre de la construction du projet Bouygues sur le site des Fermes Sud, deux rues sont à nommer ainsi que deux allées piétonnes.

Considérant qu'il s'avère nécessaire de nommer les nouvelles voies des parcelles section AA n°231, AA n°234, AA n°249 e AA n°258, suite au permis de construire N° PC 095 371 16 00019 accordé le 18 mai 2017,

Voici selon le plan ci-dessous les noms proposés :

- rue Martial Duronsoy, rue Madeline Brès, allée de la Traversée, allée Franklin-Dalibard.

Le conseil municipal, à l'unanimité

**approuve** les noms proposés ci-dessous suivant le plan ci-annexé, à savoir :

- rue Martial Duronsoy,
- rue Madeleine Brès,
- allée du Marronnier,
- allée Franklin-Dalibard.

## FINANCES

### DEMANDES DE SUBVENTION - TRAVAUX DE RÉNOVATION DU GROUPE SCOLAIRE DE LA GARENNE

Le groupe scolaire la Garenne a été construit en 1977. Il est constitué d'une école maternelle ainsi que d'une école élémentaire. L'école maternelle comprend quatre classes, une salle de motricité, quatre salles de travaux pratiques et un bureau de direction. L'école élémentaire comprend dix classes, une bibliothèque, une salle pour les enseignants et un bureau de direction. L'ensemble du bâtiment est concerné par la rénovation.

Ces deux écoles possèdent également un préau et un réfectoire distinct.

Les nouvelles règles environnementales nécessitent une rénovation énergétique du groupe scolaire la Garenne définie en trois parties :

- Le remplacement des deux chaudières et l'installation de panneaux solaires pour la production d'eau chaude sanitaire de la cuisine ;
- Isolation et étanchéité de la toiture-terrasse ; (1200 m²)
- Le changement de l'ensemble des menuiseries extérieures.

Il s'agit pour la collectivité de maîtriser la consommation énergétique du bâtiment, de réduire la consommation d'eau afin de limiter tous impacts sur la biodiversité et sur le bruit, par le changement de l'ensemble des menuiseries extérieures.

Ces travaux permettraient de mettre à la disposition des enfants scolarisés et des enseignants, des locaux moins énergivores.

La rénovation du groupe scolaire de la Garenne coïncide avec le projet de construction de logement. En effet, à l'horizon 2024, la commune de Marly la Ville compterait 7 500 habitants. Il est donc nécessaire de prendre, dès à présent, des mesures pour que le groupe scolaire puisse répondre aux objectifs de mise en place de nouveaux secteurs scolaires et suivre les attentes des familles, tant au niveau de la sécurité, de la conformité, voire même de son aspect esthétique et de la qualité d'accueil.

La collectivité a confié à un assistant à maîtrise d'ouvrage, une étude de faisabilité technique et financière de ce projet. Le coût prévisionnel global des travaux a été fixé à 599 545,00€ HT soit 719 454,00€ TTC.

Le montant estimatif des travaux est de 599 545.00€ HT soit 719 454.00€ TTC.

Le conseil municipal, à l'unanimité

**autorise** Monsieur le Maire à solliciter le concours financier auprès de la DSIL (service de l'Etat - Dotation de Soutien à l'Investissement Local), du Conseil départemental du Val d'Oise et de la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France.

### DEMANDES DE SUBVENTION - TRAVAUX DE RÉNOVATION - COMPLEXE SPORTIF ÉVOLUTIF COUVERT, RUE SERGE LAVERDURE (COSEK)

Le montant estimatif des travaux est de 865 469€ HT soit 1 038 562.80€ TTC

\*le pourcentage de la subvention est de 20 % du montant des travaux plafonné à 750 000.00 euros.

Le conseil municipal, à l'unanimité

**autorise** Monsieur le Maire à solliciter le concours financier auprès de la DSIL (service de l'Etat - Dotation de Soutien à l'Investissement Local), du Conseil départemental du Val d'Oise et de la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France.

## CULTURE

### PROGRAMMATION CULTURELLE 2019-2020 - ESPACE LUCIEN JEAN - VOTE DES TARIFS

Le conseil municipal, à la majorité (26 voix pour et 2 abstentions quant aux tarifs : Monsieur PETRAULT Patrice souhaite un tarif unique concernant les « têtes d'affiche » afin de ne pas faire de différence quant à la valeur professionnelle des deux artistes.

**approuve** la programmation 2019/2020 et son financement dans la limite d'un crédit de 63 527,17 euros,

**autorise** Monsieur le Maire à signer les contrats et conventions relatifs à cette programmation,

**autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ladite programmation culturelle.

### CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA SOCIÉTÉ RECYCLIVRE RELATIVE À LA CESSIION DE LIVRES

Le conseil municipal, à l'unanimité

**autorise** Monsieur le Maire à signer la convention avec Recyclivres,

**désigne** l'association SOMABE qui percevra 10 % de la vente des livres du fait de leurs actions reconnues par la municipalité depuis de nombreuses années en faveur de l'Éducation.

## SCOLAIRE

### LYCEE LEONARD DE VINCI DE SAINT-WITZ - PARTICIPATION SÉJOUR LINGUISTIQUE CATALOGNE DU 15 AU 20 AVRIL 2019

Le conseil municipal, à l'unanimité

**approuve** le montant de cette allocation fixée à 66 euros par élève qui sera versée par mandat administratif aux seize familles concernées.

## MOTION

### SOUTIEN AUX PERSONNELS DE L'OFFICE NATIONAL DES FORÊTS

Monsieur le Maire propose à l'assemblée municipale,

**de réaffirmer** son attachement au régime forestier mis en œuvre dans sa forêt communale par le service public de l'Office National des Forêts et s'inquiète de sa remise en cause.

**de déplorer officiellement** la diminution continue des services publics en milieu rural qui hypothèque l'avenir de nos territoires.

## EXTRAIT DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 JUILLET 2019

### URBANISME

#### RELATIF A LA MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE MARLY-LA-VILLE

Monsieur Le maire rappelle que le Plan local de l'Urbanisme(PLU) de la commune a été approuvé en 2013 par délibération du Conseil Municipal. Après l'opération Fermes Sud, comprenant 156 logements dont 85 logements sociaux, la commune doit engager une nouvelle opération à vocation de logements dont une part de logements locatifs sociaux.

Monsieur Le Maire reprend les notifications du Préfet qui fixe les objectifs triennaux de production de logements sociaux pour combler le déficit de la commune. Le prochain objectif de la commune est le dépôt d'un permis de construire comprenant 115 logements sociaux pour la fin de l'année 2019.

La Commune accompagnée par le Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France (CARPF) a choisi de prévoir la future opération de logements sur le site du Haras car le foncier est déjà maîtrisé par l'Établissement Public Foncier d'Ile de France (EPFIF).

L'opérateur Foncim a été désigné en septembre dernier à la suite d'une consultation organisée par la CARPF, la commune et l'EPFIF.

Depuis janvier, la commune a mis en place une démarche de concertation sur le projet auprès des habitants afin de les interroger sur leurs attentes et les informer sur le projet.

En parallèle, la Commune et Foncim travaillent avec l'Architecte des Bâtiments de France et le CAUE en raison de la proximité avec l'église et du caractère singulier du site et avec la Direction Départementale des Territoires qui finance les logements sociaux. Les accords et avis de ces différents partenaires sont incontournables.

Le site du Haras fait l'objet des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) n°5 et n°6 au PLU. LES OAP sont des pièces du PLU qui expriment les ambitions et la stratégie en terme d'aménagement d'une collectivité territoriale. Elles expriment les intentions et servent de cadre au projet urbain des élus sur un secteur.

Seulement, les OAP sont un outil qui au moment de l'élaboration du PLU pouvaient être repris et améliorés. Tout comme l'OAP 2 (Fermes Sud) a l'objet d'une déclaration de projet en 2017, pour rendre le projet réalisable, il faut modifier l'OAP 5 afin de coller au plus près aux objectifs du Plan d'Aménagement et de Développement Durable qui sont :

- préserver l'identité « rurale moderne » de Marly-la-Ville, la qualité paysagère et environnementale
- agir pour une meilleure répartition des flux sur le territoire et une amélioration de l'offre alternative de déplacement (transports collectifs, vélos, piétons...)
- assurer la redynamisation du village dans le respect des équilibres économiques, environnementaux et sociaux.

Bien que le projet dans un premier temps ne concerne qu'une partie de l'OAP 5, il est indispensable d'avoir vision d'aménagement de l'ensemble du site car les enjeux sont forts. Cette projection modifie l'ensemble de l'OAP 5 mais aussi une petite partie de l'OAP 6.

De plus, un toilettage du règlement du PLU répondrait aux problématiques actuellement rencontrées sur la commune.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L.153-41 du Code de l'Urbanisme ;

**Vu** le Plan Local d'Urbanisme approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 27 février 2013 et modifié par délibération en date du 26 octobre 2015, du 23 mai 2016 et du 3 mai 2017 ;

Considérant qu'il apparaît nécessaire de modifier le PLU pour les motifs suivants :

- Modification des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) n°5 et n°6 en vue de :
  - prendre en compte un projet de construction de logements, situé en zone 1AUh, à savoir dans la partie sud du secteur de l'OAP 5, permettant de répondre aux besoins communaux en logements et en logements sociaux,
  - adapter en accompagnement de cette réalisation, par des aménagements spécifiques, les zones adjacentes AUM et OAU correspondant au secteur de l'OAP6,

L'ONF a déjà subi de très nombreuses suppressions de postes et sa Direction générale aurait annoncé 1500 nouvelles suppressions dont 460 dès 2019. Pourtant le contrat d'objectif et de performances de l'ONF signé par les communes forestières et l'Etat pour la période 2016-2020 garantissait le maintien des effectifs et du maillage territorial. La filière bois que soutient l'ONF c'est 400 000 emplois principalement dans le monde rural, c'est donc un enjeu vital pour nos territoires. A l'heure du changement climatique, la forêt nous protège et il revient à tous, Etat, collectivités, citoyens, de la protéger. Elle doit rester un atout économique, touristique et environnemental pour notre pays.

Alerté par les représentants des personnels de l'ONF sur la situation critique de leur établissement et inquiet des conséquences à venir pour la gestion de son patrimoine forestier,

Le conseil municipal, à l'unanimité

**soutient** les personnels de l'Office National des Forêts et demande au gouvernement :

- l'arrêt des suppressions de postes de fonctionnaires et d'ouvriers forestiers à l'ONF.
- le maintien du statut de fonctionnaire assermenté pour les agents de l'ONF chargés de protéger et de gérer les forêts communales.
- le maintien du régime forestier et la réaffirmation de la gestion des forêts publiques par l'ONF, au service de l'intérêt général et des générations futures

#### MOTION RELATIVE À LA DÉFENSE DU CENTRE HOSPITALIER DE GONESSE

L'hôpital de Gonesse est le centre hospitalier assurant une offre de soins publique sur le bassin de santé du territoire de la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France.

Il dispose d'un bâtiment neuf mis en service en 2016 et offrant de meilleures conditions d'accueil, d'hébergement et de soins pour les patients.

Le système de financement des hôpitaux publics (tarification à l'activité), les baisses de tarifs, les diminutions successives de budget et les difficultés de recrutement sont les causes d'un climat de tension à l'hôpital : attente aux urgences, manque de personnels, dégradation des conditions de travail...

L'humain doit être au cœur du projet médical d'un établissement de santé publique au détriment d'une logique exclusivement comptable.

Après avoir participé avec Monsieur PETRAULT au rassemblement organisé devant l'hôpital de Gonesse le jeudi 13 juin dernier, afin de défendre l'hôpital et de dire NON aux suppressions de postes et aux fermetures de lits,

Le conseil municipal, à l'unanimité

**demande** à l'Etat de renoncer au plan d'économies imposé à l'hôpital de Gonesse qui prévoit notamment la fermeture de 56 lits de soins et la suppression de 75 postes qui auront pour conséquence une dégradation des conditions de travail et de la qualité de l'offre de soins,

**demande** à l'Etat de donner les moyens à l'hôpital de Gonesse de continuer à recruter et à investir pour améliorer la qualité des prises en charges, développer l'activité et mettre en œuvre des projets médicaux répondant aux besoins de santé du territoire.

#### AFFAIRES GENERALES

##### TIRAGE AU SORT - JURY D'ASSISES ANNÉE 2020

La répartition des 915 jurés devant composer la liste annuelle des jurés qui seront appelés à siéger au cours de l'année 2020 à la Cour d'Assises de PONTOISE est fixée par arrêté préfectoral du 28 mars 2019.

En vue de constituer la liste préparatoire de la liste annuelle des jurés par Commune, 12 noms ont été tirés au sort publiquement, à partir de la liste électorale générale.

Les différents points à l'ordre du jour étant épuisés, Monsieur le Maire lève la séance à 22h30.

- mieux tenir compte des éléments identitaires et structurant du paysage (grand paysage, vieux village, église classée, vues lointaines, rapprochées...)
- prendre en compte la concertation en cours avec les habitants sur le projet de construction de la zone 1AUh.
- Suppression de l'emplacement réservé n°1 qui n'est plus justifié,
- Modifications réglementaires :

#### **Adaptation de l'article 1 des zones U (urbanisées) et AU (à urbaniser)**

- Lutter contre l'accumulation de véhicules, d'épaves et les réparations mécaniques polluantes dans les terrains privés en milieu d'habitat non adapté,

#### **Adaptations de l'article 2 des zones U**

- Renforcer la mixité sociale pour les programmes de logements en zone urbaine,

#### **Adaptation de l'article 10 des zones U**

- Se prémunir contre les trop fortes hauteurs dans les paysages urbains de pente,

#### **Adaptation de l'article 11 des zones U**

- Rendre plus souple le règlement sur certains points : couvertures des annexes,...
- Renforcer certaines règles : meilleure intégration des dispositifs solaires en toiture,...

#### **Adaptation de l'article 12 des zones U**

- Mieux réglementer le stationnement lié aux logements,
- Mieux réglementer le stationnement lié aux commerces,

#### **Adaptation de l'article 13 des zones U**

- Lutter contre l'artificialisation et la perméabilisation des sols des terrains privés,

**Considérant** qu'en application de l'article L. 153-36 du Code de l'Urbanisme, en dehors des cas où une procédure de révision s'impose, le PLU peut faire l'objet d'une modification lorsque la commune envisage de modifier le règlement, les orientations d'aménagement et de programmation ;

**Considérant** que la procédure de modification simplifiée ne peut être applicable dans le cas présent, une procédure de modification sera engagée. Les personnes publiques associées seront averties et une enquête publique sera réalisée.

**Considérant** que l'ensemble des modifications apportées ne sont pas de nature à :

- Changer les orientations du projet d'aménagement et de développement durable de la commune [PADD] ;
- Réduire un espace boisé classé, une zone agricole ou une zone naturelle et forestière ;
- Réduire une protection édictée en raison des risques de nuisance, de la qualité des sites, des paysages ou des milieux naturels, ou d'une évolution de nature à induire de graves risques de nuisance ;

**Considérant** qu'en vertu de l'article L 153-41 du Code de l'Urbanisme, la modification est soumise à enquête publique lorsque le projet a pour effet : soit de majorer de plus de 20% les possibilités de construction résultant, dans une zone, de l'application de l'ensemble des règles du plan, soit de diminuer ces possibilités de construire, soit de réduire la surface d'une zone urbaine ou à urbaniser, soit d'appliquer l'article L. 131-9 du présent code.

**Considérant** que les modifications envisagées dans le cadre de la présente procédure relèvent du champ d'application de la modification du PLU avec enquête publique ;

**Considérant** qu'en application de l'article L 153-40 du Code de l'Urbanisme, le projet de modification sera notifié au Préfet ainsi qu'aux personnes publiques associées [visées aux articles L 132-7 et L 132-9 du Code de l'Urbanisme] avant l'ouverture de l'enquête publique, et que, le cas échéant, les avis émis seront joints au dossier d'enquête ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

#### **Décide :**

**Article 1 :** Donne acte au Maire de son intention de procéder à la modification du Plan Local d'Urbanisme ;

**Article 2 :** D'autoriser le Maire à signer tout acte qui serait nécessaire pour la conduite de la procédure de modification de droit commun du Plan Local d'Urbanisme ;

**Article 3 :** La présente délibération fera l'objet des mesures d'affichage et de publicités prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales.

La séance est levée à 22h15.

## EXTRAIT DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 SEPTEMBRE 2019

### URBANISME

#### APPROBATION BILAN DE CONCERTATION : PROJET DU HARAS

Dans le cadre de son développement urbain, après l'opération « Fermes Sud », la commune de MARLY LA VILLE doit engager la mise en œuvre d'une opération de vocation de logements sur une partie du secteur dit 'Le Haras' (OAP n° 5 du PLU), dans le respect de ses obligations au regard de la loi SRU et des objectifs définis par les orientations suivantes du PADD (Plan d'Aménagement et de Développement Durable) :

1. Préserver l'identité « rurale moderne » de Marly-la-Ville, la qualité paysagère et environnementale
2. Agir pour une meilleure répartition des flux sur le territoire et une amélioration de l'offre alternative de déplacement (transports collectifs, vélos, piétons...)
3. Assurer la redynamisation du village dans le respect des équilibres économiques, environnementaux et sociaux.

Pour rappel, la Communauté d'Agglomération Roissy-Pays-de-France et la Commune de Marly-la-Ville en liaison avec l'Établissement Public Foncier d'Ile-de-France (EPFIF) ont organisé une consultation d'opérateurs visant à susciter, sur ce périmètre foncier de l'OAP 5 détenu par l'EPFIF, l'émergence d'un projet urbain de qualité qui réponde aux objectifs suivants :

- Permettre un développement maîtrisé de l'urbanisation avec une variété de formes urbaines et l'aménagement d'importantes surfaces en espaces verts ou naturels support du développement de la biodiversité,
- Préserver et valoriser le cadre de vie (préserver la structure, la qualité et dynamisme du village, mettre en valeur le patrimoine paysager et architectural historique communal),
- Offrir des espaces publics pertinents, lieux de vie pour les habitants,
- Améliorer les déplacements (développer les liaisons douces et contribuer à l'amélioration des déplacements automobiles)

Monsieur le Maire a donc demandé à la société FONCIM PROMOTION, lauréate de la consultation de promoteurs, de promouvoir une dynamique de concertation tout au long de l'élaboration de son projet sur le périmètre foncier qu'elle a vocation à acquérir.

Cette concertation s'est inscrite dans le cadre de l'article L.300-2 du code de l'urbanisme.

En tout état cause, le projet nécessitait au regard du respect des objectifs définis au PADD de s'interroger et le cas échéant de proposer des ajustements rendus nécessaires sur différents thèmes :

- Les accès de l'opération de logements (axe 2 du PADD : Agir pour une meilleure répartition des flux sur le territoire) qui peuvent conduire à modifier les prescriptions de l'OAP 5 mais aussi en conséquence celles de l'OAP 6 et éventuellement de l'OAP 3.
- La position des équipements publics et en particulier scolaires dont les études de programmation en cours visant à accompagner la redynamisation du village (Axe 3 du PADD) indiquent l'intérêt et éventuellement la nécessité d'agir simultanément sur l'OAP 3 et sur l'OAP 5
- La protection et la valorisation du patrimoine, dont les enseignements que l'on peut tirer de l'état des lieux ou de l'étude de programmation des équipements scolaires conduisent à s'interroger d'ores et déjà, sur des ajustements des OAP 3, 5 et 6 dans le respect de l'axe 1 du PADD (Préserver l'identité « rurale-moderne » de Marly-la-Ville).

Les modalités de la concertation ont été les suivantes :

- La tenue de 5 réunions publiques associant l'opérateur immobilier et son équipe de conception, les élus, les agents du CAUE 95 (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Val-d'Oise) qui est une association départementale, qui a pour vocation la promotion de la qualité architecturale, urbaine, paysagère et environnementale et qui exerce des missions de conseil, de formation, d'information et de sensibilisation auprès des collectivités et de l'ensemble des valdoisiens, les services communaux, les associations intéressées, les habitants intéressés et les autres personnes publiques ou privées concernées,
- Une exposition de panneaux décrivant l'opération située dans le hall de l'hôtel de ville,
- L'information du public par un article dans la lettre d'information communale et au moyen d'une publication sur le site internet de la ville,

- La tenue en mairie d'un registre permettant à la population d'émettre ses observations ainsi qu'un registre électronique – les observations du public étant conservées dans des conditions respectueuses des règles relatives à la conservation des données personnelles.
- La concertation s'est déroulée sur une période de plus de 3 mois.

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** le Code de l'urbanisme, et notamment les articles L. 103-2 et suivants et L.300-2,

**Vu** le Code de l'environnement et notamment les articles L. 121-15 et suivants

**Vu** le Plan local d'Urbanisme approuvé en février 2013

### **Après avoir pris connaissance de l'ensemble des éléments présentés par Monsieur le Maire concernant le bilan de la concertation :**

Le conseil municipal, à l'unanimité

**constate** que les modalités de la concertation préalable fixées par la délibération n° 93/2018 du 18/12/2018 ont bien été respectées :

- La concertation s'est déroulée sur une période de plus de 3 mois.
- La tenue de cinq réunions publiques associant l'opérateur immobilier et son équipe de conception, les élus et services communaux, les associations intéressées, les habitants intéressés et les autres personnes publiques ou privées concernées ;
- Une exposition de panneaux décrivant l'opération dans le hall de l'hôtel de ville;
- L'information du public par un article dans la lettre d'information communale et au moyen d'une publication sur le site internet de la ville ;
- La tenue en mairie d'un registre permettant à la population d'émettre ses observations ainsi qu'un registre électronique sur le site internet de la commune.

**approuve** le bilan de la concertation relative au projet du Haras afin d'engager la mise en œuvre d'une opération à vocation de logements sur une partie du secteur dit 'Le Haras' (OAP n° 5 du PLU)

Le bilan de la concertation présenté par Monsieur le Maire et arrêté par le Conseil municipal sera joint à la demande d'autorisation d'urbanisme et à toute enquête publique sur l'opération.

Suivant l'article 4 de la délibération n° 93/2018 du 18/12/2018, le bilan sera transmis au Maire d'Ouvrage qui devra indiquer les mesures intégrables issues des enseignements de la concertation notamment financiers.

L'ensemble du dossier sera mis à disposition du public conformément à l'article L.123-1 du code de l'environnement.

## **PERSONNEL**

### **NOUVELLE CONVENTION AVEC LE CIG - « MUTUELLE SANTE » PROPOSITION DE LA PARTICIPATION DE LA COLLECTIVITE**

Le conseil municipal, à l'unanimité

**décide** d'accorder sa participation financière aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité pour :

Le risque santé c'est-à-dire les risques d'atteinte à l'intégrité physique de la personne et la maternité :

Pour ce risque, la participation financière de la collectivité sera accordée exclusivement au contrat référencé pour son caractère solidaire et responsable par le CIG.

Pour ce risque, le niveau de participation sera fixé comme suit :

Participation par mois et par agent : 20 euros.

**prend acte** que l'adhésion à la convention de participation donne lieu à une contribution aux frais de gestion du CIG d'un montant annuel de 200 €.

**autorise** Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion à la convention de participation et tout acte en découlant,

**autorise** Monsieur le Maire à signer la convention de mutualisation avec le CIG Ile de France.

### **AVIS RECRUTEMENT CONTRAT APPRENTISSAGE « LICENCE PROFESSIONNELLE METIERS DE LA COMMUNICATION : CHARGÉE DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES »**

Le conseil municipal, à l'unanimité

**accepte** le recours au contrat d'apprentissage,

**décide** de conclure dès la rentrée scolaire 2019/2020 un contrat d'apprentissage conformément au tableau suivant :

**autorise** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment le contrat d'apprentissage ainsi que la convention conclue avec un centre de Formation.

### **MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Le conseil municipal, à l'unanimité

**approuve** les mouvements d'ouverture et de fermeture des postes aux échéances comme précisés ci-dessus

### **COS DU PERSONNEL COMMUNAL - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS - AVENANT N° 6**

**considérant** que le Comité des Œuvres Sociales du Personnel Communal de Marly-la-Ville est toujours concerné,

Le conseil municipal, à l'unanimité

**autorise** Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 6 à la convention au titre de l'année 2019/2020.

## **INTERCOMMUNALITÉ**

### **SIRESCO - NOUVELLE CONVENTION DE COOPERATION ENTRE LES COMMUNES MEMBRES ET LE SIRESCO**

Le conseil municipal, à l'unanimité

**approuve** le projet de convention de coopération pour un développement de la restauration sociale collective fondé sur la gestion publique en régie mutualisée de production culinaire

**autorise** Monsieur le Maire à signer la convention de coopération

### **SIGIDURS - RAPPORT D'ACTIVITES 2018**

Monsieur le Maire à l'issue du conseil municipal de ce 19 septembre 2019 **accuse réception** du rapport pour l'exercice 2018 et en valide la communication au Conseil Municipal auprès du SIGIDURS.

### **SICTEUB - RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SPANC - SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF 2018**

Monsieur le Maire à l'issue du conseil municipal de ce 19 septembre 2019 **accuse réception** du rapport pour l'exercice 2018 et en valide la communication au Conseil Municipal auprès du SICTEUB.

### **SICTEUB - RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2018**

Monsieur le Maire à l'issue du conseil municipal de ce 19 septembre 2019 **accuse réception** du rapport pour l'exercice 2018 et en valide la communication au Conseil Municipal auprès du SICTEUB.

## **FINANCES**

### **ECOLE DE DANSE MUNICIPALE - VOTE TARIF EXCEPTIONNEL COURS DE DANSE « PROFESSIONNEL DE 3EME CYCLE » - ANNEE SCOLAIRE 2019/2020**

Le conseil municipal, à l'unanimité

**vote** le tarif unique annuel des cours de danse « préprofessionnels » de 3<sup>ème</sup> cycle, fixé à 118,77 euros et applicable aux élèves extérieurs déjà inscrits dans les Ecoles Municipales de Danse des communes adhérentes à la CARPF et ce à compter du 01/09/2019.

### **EHPAD JACQUES ACHARD - PROTOCOLE D'ACCORD VALANT TRANSACTION - DOSSIER ANCIEN AIDE SOIGNANT**

Le conseil municipal, à l'unanimité

**autorise** Monsieur le Maire à signer le protocole valant transaction et ainsi, **engage** la Commune de MARLY-LA-VILLE à verser la somme de 25 000 € TTC à l'agent X en réparation de l'ensemble des préjudices causés à l'agent X en lien avec les faits précédemment rappelés.

La séance est levée à 22h30.



## NAISSANCES

HERFF Drissa.....	10/09/2019
CATEL Jeanne .....	25/09/2019
PECH LACAZE Raphaël.....	30/09/2019
MAKIVIC Milan .....	03/10/2019
MACIAS Naïvy .....	08/10/2019
DUFOUR Cloé .....	04/11/2019

## ALLIANCES

GNANASELVAM Josselin et SEBERT Esther .....	24/08/2019
ADIGO Thierry et STERLING Raymonde .....	29/11/2019

## PARTANCES

LEPLAT Monique Veuve PUTZ .....	87 ans .....	16/09/2019
ACHARD Liliane Veuve LE GOFF.....	85 ans .....	20/10/2019
ROUQUAIROL Éric.....	52 ans .....	03/11/2019
CAMPANA Marie Veuve DURIAU .....	81 ans .....	04/11/2019
KRIER Madeleine Veuve RENARD .....	104 ans .....	05/11/2019
WEJNBERG Georgette épouse MEMMI.....	80 ans .....	15/11/2019
VILDIEU Louise .....	99 ans .....	07/12/2019

### Bulletin municipal d'informations de Marly-la-Ville

Hôtel de ville : 01 34 47 46 46 - mairie@marly-la-ville.fr - www.marly-la-ville.fr

Responsables de la publication : André SPECQ, Maire et Sylvie JALIBERT, Maire adjoint/Communication et Information  
Avec le concours du Club Image et Son

Imprimerie J.B. IMPRESSIONS - www.jbimpressions.com - 03 44 63 46 76

# AGENDA

## FÉVRIER

### SAMEDI 1<sup>ER</sup> – 18H / CONTE MUSICAL

→ *Les Contes de ma Mère l'Oye* (Quatuor Anches Hantées) / Espace culturel Lucien Jean

### JEUDI 6 – 18H30 / MUSIQUE

→ *Kioskamusic* (École Municipale de Musique) / Grande salle, Résidence Henri Marlé

### MERCREDI 19 – DE 15H À 19H

→ *Don du sang* / Salle des fêtes

### VENDREDI 28 – 21H / HUMOUR

→ *Manon Lepomme* / Espace culturel Lucien Jean



Manon Lepomme.

## DU 25 FÉVRIER AU 28 MARS

→ *La Bibliothèque municipale participe au Festival Littérature Jeunesse « Livre comme l'air »*, organisé par la CARPF

## MARS

### Du 2 au 6

→ *Portes ouvertes à l'École Municipale de Danse - Venez assister aux cours* / au COSEC ou à la Salle des Sports de Marly-la-Ville

### VENDREDI 6 – 14H ET 20H30 / THÉÂTRE

→ *Les Fourberies de Scapin* (Compagnie de l'Illustre Théâtre) / Espace Culturel Lucien Jean

### SAMEDI 7 – OUVERTURE DES PORTES À 18H

→ *Soirée Loto par l'E.S.M - Nombreux lots à gagner* / COSEC

### JEUDI 12 – 10H ET 14H / DANSE

→ *Grrrrr* (Compagnie Sylex) / Espace Culturel Lucien Jean

### DIMANCHE 15 – 8H/20H

→ *Élections Municipales*

### MARDI 17 – 9H30 ET 10H30

→ *Mammoet*

De 5 mois à 2 ans / Espace Culturel Lucien Jean

### JEUDI 19 – 9H30 ET 11H / THÉÂTRE MUSICAL

→ *Cercles* (Helios Theater) / Espace Culturel Lucien Jean

### VENDREDI 20 / MUSIQUE

→ *Kioskamusic* (École Municipale de Musique) / Grande salle, Résidence Henri Marlé

### SAMEDI 21 / BIBLIOTHÈQUE

→ *Atelier Naturopathie « Relancez votre forme, affinez votre silhouette, dynamisez votre organisme »* / Bibliothèque Municipale

### DIMANCHE 22 – 8H/20H

→ *Élections Municipales*

### SAMEDI 28 / FOULÉES SOMABÉ

→ *Départ de la 1<sup>ère</sup> course à 13h30 rue Marcel Petit devant la Salle des Sports*

### DIMANCHE 29 – 15H

→ *La Dictée et son certif'* / Salle des Fêtes

## AVRIL

### SAMEDI 25 – APRÈS-MIDI

→ *Carnaval "Les Mangas"*  
Départ au COSEC

### JEUDI 30 AVRIL – À PARTIR DE 17H

→ *PRIMO* (Moulin Fondu)

*Deux spectacles en plein air à découvrir devant l'Espace Culturel Lucien Jean*



## MAI :

### VENDREDI 08

→ *Cérémonie Commémorative*

### VENDREDI 15 – 20H30 / COMÉDIE MUSICALE (LES CHUP'S)

→ *Mais t'es où ? pas là...* / Espace Culturel Lucien Jean

### VENDREDI 15 – 20H30 / MUSIQUE

→ *Carte blanche à Sandrine Gaudillère - Concert Baroque* / Église Saint Etienne de Marly-la-Ville

## JUIN

### SAMEDI 06

→ *Urban Class* / Salle des Sports

### VENDREDI 12 ET SAMEDI 13

→ *Spectacle de l'École Municipale de Danse* / Espace Culturel Lucien Jean

### LUNDI 15, MARDI 16 ET JEUDI 18

→ *Festival "Estivales" de l'École Municipale de Musique* / Église Saint Etienne de Marly-la-Ville et Espace Culturel Lucien Jean

### DIMANCHE 21

→ *Fête de la Musique* / Espace Culturel Lucien Jean

